

usic news

Global Infrastructure Conference
FIDIC 2022 à Genève

Building a better
tomorrow
by investing today

Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmungen
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Swiss Association of Consulting Engineers

Sommaire

Éditorial	<i>Point de bascule dans le débat sur la durabilité</i>	01
Interview	<i>Nous sommes des modèles!</i>	02
Carte blanche	<i>Le temps passé au travail est toujours du temps de vie, quelles que soient les générations</i>	04
Politique	<i>Internalisation des mandats de BAMO au sein de l'OFROU: interventions politiques au Conseil national</i>	06
	<i>La durabilité dans le nouveau droit des marchés publics</i>	07
	<i>Émotions contrastées lors de la rencontre des sociétés d'ingénieurs-conseils à Paris</i>	09
Droit	<i>Révision du droit de la protection des données</i>	11
	<i>Gestion des réclamations, responsabilité civile du planificateur et assurance</i>	14
Droit du travail	<i>Free-lances – Entre avantages et pièges</i>	16
Entreprise	<i>Lego Day – Bâtir et cimenter la solidarité</i>	18
Construction	<i>Le changement de paradigme dans les marchés publics</i>	20
	<i>Prix Meret Oppenheim 2022 – Conzett Bronzini Partner AG</i>	22
	<i>Culture du bâti Suisse – À découvrir en ligne dès maintenant!</i>	24
	<i>Bernhard Salzmann est le nouveau directeur de la Société suisse des entrepreneurs</i>	25
Thèmes techniques	<i>Assemblée générale usic 2022</i>	26
	<i>rethink_ing – Neighbourhood engagement et Citizen participation</i>	28
	<i>De collaborateur à influenceur? Rien de plus vrai!</i>	30
Formation	<i>Le Building Award lance sa cinquième édition</i>	33
	<i>Séminaire de perfectionnement usic – ATB Argovie</i>	34
International	<i>FIDIC Global Infrastructure Conference</i>	36
Et encore	<i>101 ans de passion pour la géomatique</i>	42
	<i>Henauer Gugler AG fête son centenaire</i>	44
	<i>Assemblée générale du groupe régional usic Berne</i>	46
	<i>Nouvelle rédactrice pour usic news</i>	47

Impressum

Rédaction et secrétariat

Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne | Téléphone: 031 970 08 88 | Fax: 031 970 08 82
usic.ch | Courriel: usic@usic.ch

Concept et graphisme: id-k Kommunikationsdesign, Berne | Impression: rubmedia, Wabern/Berne & eMag-App: rubmedia, Wabern/Berne
Photo de couverture: FIDIC GIC 2022

Point de bascule dans le débat sur la durabilité

Après plus de deux ans de pandémie de coronavirus suivis de la stupeur et de l'effroi provoqués par la guerre en Ukraine, nous voilà maintenant aux portes d'un hiver incertain qui ravive le spectre d'une pénurie d'électricité. Dans ce contexte instable, les scénarios d'urgence et l'ordre des priorités en cas de rationnement de l'électricité restent encore très flous. Apparemment, la Confédération ne place pas l'infrastructure parmi les secteurs prioritaires – aussi une panne de courant partielle pourrait-elle affecter bon nombre de chantiers, de fabricants de produits de construction ou encore de bureaux d'études. Cette situation inconfortable s'accompagne d'une flambée des prix à peine imaginable de l'électricité, du gaz et d'autres agents énergétiques ainsi que de produits dont la production est particulièrement énergivore. Une réalité, nouvelle pour nous, qui démontre avec force l'ampleur de la dépendance de l'Europe occidentale en matière d'importation des énergies fossiles et l'urgence de développer massivement les énergies renouvelables. Ce constat se mélange à la prise de conscience, nettement exacerbée ces dernières années, de la nécessité d'affronter avec davantage d'insistance les conséquences toujours plus visibles du changement climatique. Je perçois comme corollaire – c'est mon impression – une alliance très large et forte dans les domaines de l'énergie et des infrastructures pour trouver des solutions pérennes.

Serions-nous parvenus au point de bascule?

Il semble, et il faut espérer, que les hésitations et l'attachement aux traditions ancestrales fassent place à un esprit de renouveau et d'audace – let's do it! C'est du moins mon bilan au terme du congrès de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) qui, cette année, a enfin pu se tenir à Genève (il était programmé pour septembre 2020). L'usic, en sa qualité d'hôte, a eu l'honneur d'accueillir dans la Cité de Calvin le gotha de l'ingénierie internationale. Décarbonisation et durabilité ont été les maîtres-mots de la conférence. L'aspect le plus prégnant des discussions est qu'elles ne reposaient plus sur des conditionnels, mais visaient des mesures concrètes et un rapide calendrier d'exécution. Prenons à titre d'exemple André Schneider, directeur général de l'aéroport de Genève, lequel a présenté la transformation aussi impressionnante que fulgurante de ce site immense. Son credo: s'atteler à la tâche et l'accomplir. Les normes et réglementations ne doivent pas se dresser en obstacles – elles peuvent toujours, si nécessaire, être adaptées. Il importe surtout d'emprunter de nouvelles voies et de ne pas hésiter à remettre en cause les dogmes ancestraux. Comment mieux définir l'environnement idéal pour les ingénieurs de l'usic!

Et cependant, l'on reste songeur face à l'histoire d'une jeune codirectrice d'un bureau d'ingénieurs qui, après quelques années à ce poste, a décidé de quitter la branche pour poursuivre sa carrière dans un autre secteur. La raison invoquée par

l'intéressée devrait nous interroger: elle était tout simplement lasse des rapports empreints de rudesse, des conflits permanents et de la pression excessive à laquelle elle était soumise quotidiennement dans les projets et sur les chantiers. La pénurie omniprésente de personnel qualifié rend de tels départs particulièrement douloureux. La question se pose: comment promouvoir en toute et bonne conscience la fantastique profession d'ingénieur, tout en sachant pertinemment que le futur quotidien professionnel sera entaché de nombreux côtés sombres? À quoi bon encourager de jeunes femmes à exercer un métier dans la construction d'infrastructures pour qu'elles se heurtent, au final, à une culture de l'autre déplorable? Le secteur de la construction, et plus particulièrement la branche de l'ingénierie, n'ont pourtant pas de problème d'image: les profils professionnels sont fascinants, les tâches stimulantes, exigeantes, passionnantes et porteuses de sens – ce sens auquel toutes les jeunes générations aspirent et que l'ingénierie incarne: relever les grands défis de notre époque en termes d'énergie, de mobilité, de changement climatique notamment est justement du ressort des ingénieurs.

Non. Le secteur de la construction ne souffre pas d'un problème d'image, mais de culture. Incivilités, pratiques commerciales déloyales, mentalité focalisée sur les prix, culture du blâme et de l'humiliation, exploitation impitoyable du pouvoir de marché – autant d'attitudes qui sapent les fondements d'une culture de la collaboration à la fois juste, coopérative et axée vers l'avenir. Nonobstant, tout laisse à croire qu'ici également, les mentalités évoluent peu à peu: des acteurs toujours plus nombreux exigent de nouveaux modèles de collaboration à grand renfort de slogans percutants: no-blame culture, best for project, share gain/share loss, etc. Cette quête de nouveaux modèles de collaboration est, il est vrai, formidable à voir, quel que soit le nom sous lequel on en débatte – contrats d'alliance, réalisation de projet intégrée, ou que sais-je encore.

Voici ma conclusion intermédiaire à ce stade de la discussion: la jurisprudence permettrait de mettre en place de tels modèles en Suisse, et là encore, tout est question de volonté. Or un nouveau contrat n'est pas à lui seul le gage d'une meilleure collaboration. Le véritable pari réside dans la mise en œuvre d'une nouvelle culture de la collaboration.

Cette dernière doit être réelle et voulue, et non pas uniquement proclamée pour la forme sur le papier. Si l'on parvient à établir une telle culture dans le cadre d'un projet, alors la forme contractuelle de la collaboration devient secondaire. En ce sens, plus d'un promoteur de nouveaux modèles de collaboration ferait bien de donner l'exemple à cet égard, plutôt que de se contenter d'exiger à grands cris des changements.

Nous sommes des modèles!

Entretien avec le nouveau président de l'usic



Le 6 mai dernier, conformément au système de rotation, Andrea Galli était élu à la présidence de l'usic. Dans un entretien avec Livia Brahier, responsable de la communication, il répond à quelques questions portant sur trois sujets clés.

L'usic aujourd'hui et demain

Andrea, vous avez repris la présidence de l'usic à l'occasion de l'assemblée générale 2022. Quel regard portez-vous sur l'association?

L'usic a fourni au cours des dernières années, en faveur de ses membres mais aussi de concert avec eux, un travail précieux au sein de la branche. Les prestations et objectifs associatifs prévalant jusqu'ici restent inchangés. L'usic est un partenaire de longue date sur la scène politique et médiatique, et elle a accompli sa tâche à cet égard. Mais il n'en demeure pas moins un fort potentiel de développement – pour elle-même et, partant, pour les ingénieurs.

Laissons de côté le passé et tournons-nous vers l'avenir: quelles perspectives souhaiteriez-vous privilégier ces prochaines années? Quels sont vos buts et comment comptez-vous les atteindre?

L'usic doit être partie prenante de processus décisionnels et, à cette fin, afficher davantage de confiance. Notre objectif est d'assumer activement le rôle de détenteurs de connaissances et de leaders d'opinions dans le débat politique et d'influencer positivement des procédures parfois très lentes. Les instances politiques décident d'aspects pourtant déjà urgents à l'heure actuelle, mais qui ne seront mis en œuvre que dans vingt ans. Il est de notre devoir d'agir proactivement en apportant à la table des négociations des concepts novateurs qui ne se limitent pas à transposer en calculs les décisions politiciennes. Osons nous remettre en question! Sans verser dans l'utopie mais, au contraire, en focalisant notre attention sur des problématiques réelles et en apportant des idées neuves. Les ingénieurs étaient autrefois les pionniers qui façonnaient notre environnement. Aujourd'hui, ils sont malheureusement trop souvent relégués au statut d'exécutants. Nous voulons redevenir des visionnaires. Ainsi nous saurons convaincre les

milieux politiques et la société que notre contribution est importante et juste. La route de cette ambition est longue et exige d'avoir en nous-mêmes la conviction que nous pouvons changer le monde. Accroître notre apport à la collectivité passe impérativement par un échange actif. Nous devons prévoir en amont les besoins sociétaux et les innovations nécessaires. Cet esprit d'anticipation nous permettra d'intervenir très tôt dans la discussion politique et de présenter des propositions concrètes orientées vers des solutions. Nous disposons des preuves nécessaires attestant que nos arguments ne sont pas de vains mots. Prenons l'exemple des marchés publics: nous avons pu en l'occurrence, en tant qu'important partenaire, faire avancer notre message et le rendre compréhensible en vue du vote. C'est en agissant toujours plus de la sorte que nous parviendrons à apporter au monde un changement positif qui réponde aux besoins de notre société.

Porte-parole de l'ensemble de la branche

Quelles thématiques politiques seront-elles, à court ou à moyen terme, pertinentes pour l'usic? Quelles opportunités offrent-elles à la branche?

Je dirais la mobilité et l'énergie – avec toutes les sous-thématiques qu'elles supposent, tels l'approvisionnement énergétique, l'énergie propre ou encore les énergies renouvelables. Je pense également aux villes durables: comment y vivre, comment les construire tout en respectant la durabilité? Une belle occasion de souligner la pertinence de l'ensemble de la branche et la haute responsabilité qui est la nôtre. Il ne saurait suffire de s'interroger sur la durabilité d'une infrastructure. En qualité d'ingénieurs, nous devrions aussi nous demander si l'infrastructure que nous construisons est la bonne: correspond-elle aux besoins sociaux en rapide et constante évolution? Il y a ici un champ de tension entre générer des volumes d'une part, et agir de manière responsable d'autre part. La construction durable ne se borne pas en soi à l'application de critères de durabilité: il importe de prendre en considération les conditions et exigences locales et régionales aux fins de ne pas engendrer, par des projets insuffisamment réfléchis, de l'inefficience ou des nuisances supplémentaires. Il ne s'agit pas de juste forcer les choses en se disant favorable au «change-ment» sans se poser de questions; il faut s'adapter et comprendre que le vrai changement lui – climatique et environnemental – est là, en percevoir les conséquences et observer la situation *in situ* pour parvenir à la solution la plus adéquate.

Des ingénieurs créateurs

De par leur extrême modestie, les ingénieurs peinent à mettre en exergue leurs réalisations. Comment remédier à cette réserve et les encourager à partager leurs remarquables prestations avant même d'avoir trouvé la solution ultime et parfaite? Comment lever ces réticences?

Les travailleurs, et a fortiori les concepteurs, sont le socle de la société. Les ingénieurs doivent en être convaincus et montrer qu'ils jouent à ce titre un rôle essentiel. Je ne suis pas certain que tous en aient vraiment conscience. Nous devons mieux mettre en avant la valeur ajoutée de nos prestations – entendu ici non pas le progrès purement technique, mais le bénéfice pour la population. Il nous faut rendre ce bénéfice visible. La centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance est un exemple inspirant: conçue dans le but d'exploiter une partie de l'énorme potentiel hydro-électrique des Alpes suisses afin de stabiliser le réseau européen et de garantir l'approvisionnement en électricité de la Suisse, cet ouvrage n'est pas seulement une prouesse technique, il a résolu un problème d'importance systémique, ce dont toute la population profite. De tels exemples permettent de transmettre à la potentielle relève professionnelle la passion et l'enthousiasme qu'éprouvent les ingénieurs pour leur travail quotidien. Il ne sert à rien d'intimider les jeunes générations avec des thèmes MINT complexes; il faut plutôt leur démontrer, au travers de modèles accessibles, qu'elles ont l'opportunité de changer positivement la vie de nombreuses personnes.

«Nous devons mieux mettre en avant la valeur ajoutée de nos prestations»

Entretien mené par Livia Brahier, responsable de la communication, secrétariat usic, avec Andrea Galli, président de l'usic et directeur général du groupe Pini SA, Lugano

Le temps passé au travail est toujours du temps de vie, quelles que soient les générations

C'était début juillet 2022. Une chaude soirée d'été en milieu de semaine, littéralement une invite à un dîner en terrasse ou à un plongeon dans l'eau fraîche. Mon étonnement n'en aura été que plus grand devant le nombre de représentants des membres de notre groupe régional ayant fait le déplacement au Glockenhof à Zurich pour discuter et débattre du thème du jour: des conditions d'engagement et de travail attrayantes dans les bureaux usic.

Y avait-il vraiment de quoi s'étonner? En vérité, non. Un marché du travail exsangue, une pénurie semblable à un désert à perte de vue en matière de personnel qualifié (tout particulièrement dans notre branche), auxquels s'ajoutent les attentes de la part de candidats potentiels: tous ces éléments nous obligent à véritablement nous interroger sur notre faculté à être, en tant qu'entreprise, des employeurs attrayants. Peu importe la période de l'année et le fait qu'il s'agisse de l'une de ces journées tropicales comme on en vit toujours plus fréquemment.

En 2021, les plus de cinq millions de personnes actives de la population résidente permanente en Suisse ont effectué quelque 7,8 milliards d'heures de travail (et 9,2 milliards de travail non rémunéré!). Des chiffres ahurissants, qui traduisent ce que nombre d'entre nous savent, ressentent et vivent déjà – à savoir que le travail occupe une place énorme, en moyenne onze années entières de notre existence. Le temps passé au travail, c'est du temps de vie. Un temps de vie dense, souvent intense et marquant. Temps de travail et temps libre tendent à se confondre toujours davantage. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (work-life balance) a depuis longtemps cédé le pas au mélange ou à l'intégration entre vie professionnelle et vie privée (work-life blending et work-life integration), qui visent à relier les deux pans – travail et vie privée – sans pour autant suggérer qu'il existe un équilibre entre eux.

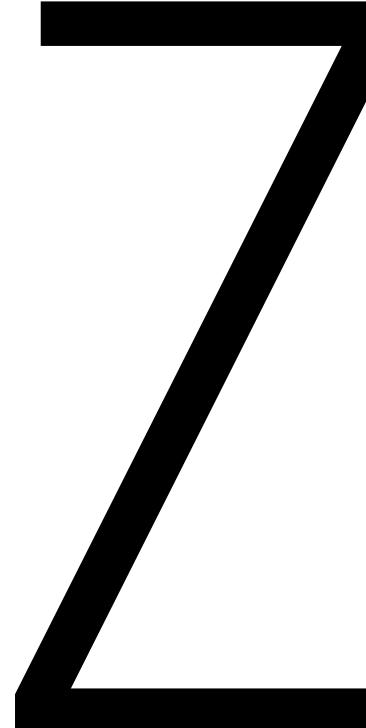
L'une des possibilités offertes par la numérisation dans de nombreux domaines du monde du travail est notamment l'exercice d'une activité professionnelle indépendamment du lieu de la prestation. Dès lors que je suis munie d'un ordinateur portable ou même d'un smartphone, je suis en mesure de travailler. Je qualifie ma manière de travailler de «fluide»: je peux effectuer pratiquement tous mes travaux de presque n'importe où. Pour ma part, j'apprécie énormément d'avoir cette liberté. Je puis ainsi de temps à autre me rendre à un rendez-vous privé, aller nager dans le lac de Zurich un jour de canicule ou encore, après une matinée saturée de réunions et d'appels téléphoniques, faire une longue balade dans l'après-midi et profiter du calme et de la nature. Les questions fondamentales que pose cette nouvelle donne sont toutefois complexes: comment gérons-nous ces nouvelles possibilités? D'une part, l'opportunité de travailler de manière fluide est loin d'exister dans tous les secteurs et domaines, ce qui induit une profonde inégalité qu'il faut prendre au sérieux. D'autre part, le ressenti face à ce choix est propre à chacun: sera-t-il vécu comme une chance ou plutôt comme un défi, voire une source de surmenage? Savoir poser des limites et dire non, afin de ne pas avoir soudainement quinze heures de travail par jour et pouvoir réellement prendre du temps libre n'est pas à la portée (ni dans la volonté!) de tout un chacun. L'enjeu consiste justement à aborder, sous différentes formes, les aspects de pression et de sollicitation intense.

La question cruciale: comment s'y prendre avec les différentes générations?

Les conflits entre générations ont existé de tout temps, au même titre que l'harmonie générationnelle et l'apprentissage mutuel. La génération du baby-boom, génération prospère de l'après-guerre, s'identifie fortement au travail – aussi rien d'étonnant à ce que l'expression de «bourreau de travail» (workaholic) trouve son origine durant cette période. La génération X qui lui succède est une génération marquée par le taux de chômage croissant, la crise économique, la pression de la concurrence et l'introduction des emplois à bas salaire tels que nous les connaissons aujourd'hui. C'est elle qui a noué de premiers contacts avec de nouvelles technologies comme les ordinateurs et les jeux vidéo, qui s'est vue confrontée à la publicité mais a également adopté un comportement critique vis-à-vis de la surenchère de consommation. Cette génération est aussi la première à avoir accordé une plus grande importance à la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. La génération Y, ou milléniaux, regroupe quant à elle les usagers des premiers médias sociaux et des smartphones, mais auxquels l'ancien téléphone et la connexion à l'intranet ne sont pas inconnus. Et pour les zoomers de la génération Z: un volume de données limité? pas d'accès à Internet depuis partout? Absolument unimaginable! Metavers, TikTok, YouTube, Snapchat, Instagram... La GenZ, ce sont les natifs numériques 2.0 qui n'ont jamais connu un monde sans ces technologies. Ils ont grandi avec les grèves étudiantes pour le climat (Fridays for Future) et la pandémie de coronavirus.

S'agit-il maintenant d'une problématique générationnelle? Devons-nous, en tant qu'entreprises, réfléchir aux conditions d'embauche et de travail pour les calquer aux générations? Adapter en conséquence nos procédures de candidature (quel mot!)?

Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur mon propos: il n'est pas question ici de plaider en faveur d'une catégorisation des générations, et encore moins d'une stylisation de certaines générations ou de leurs représentants. J'argumente en tant que personne absolument privilégiée, née dans une Suisse riche, et ne manquant de rien tant au niveau des besoins fondamentaux que des besoins individuels. Mais que l'on me permette ce message: il importe de veiller les uns sur les autres, de prendre soin de soi-même, de ses semblables, de la nature et de l'environnement, de s'écouter mutuellement, tout comme d'exprimer ses propres besoins et de répondre à ceux des autres. Nous devons nous efforcer d'être réceptifs aux différentes perspectives, rester à l'écoute des conditions de travail qu'un candidat jugerait attrayantes et y répondre dans la mesure du possible. Il ne doit pas s'agir d'un concert «à la demande» (de la part d'une quelconque partie), mais d'un rapprochement mutuel. Car nous tous – c'est ma position – n'avons qu'une seule vie, dont nous ne pouvons influencer la durée que de façon limitée. Alors utilisons-la de telle sorte que nous n'ayons pas, au final, à regretter d'avoir omis de concevoir et de développer notre temps de travail comme du temps de vie. Cette attitude ne relève pas de l'appartenance à une ou l'autre génération, mais de l'art de travailler – et avant tout – de vivre ensemble.



• Fiona Trachsel,

directrice générale de ewp

Internalisation des mandats de BAMO au sein de l'OFROU: interventions politiques au Conseil national

Le projet de l'Office fédéral des routes (OFROU) d'internaliser le recours externe à des bureaux d'appui au maître d'ouvrage (BAMO) a suscité l'incompréhension dans la branche de l'ingénierie (notre ancien collaborateur, Laurens Abu-Talib, en faisait état dans le précédent numéro d'usic news 2/2022). Lors du processus décisionnel de cette mesure, le Conseil fédéral s'est empêtré dans ses contradictions, tout comme il a fait fi de la situation sur le marché du travail.

Réaction des membres du groupe parlementaire «Fair ist anders»

Après avoir pris connaissance du projet, l'usic a mobilisé ses efforts pour obtenir le soutien de différents membres du groupe parlementaire «Fair ist anders». Lors de la session d'été du 7 juin 2022, le conseiller national Jürg Grossen saisissait l'opportunité de l'heure des questions (22.7433) pour confronter le Conseil fédéral à ses incohérences. La réponse de ce dernier s'est suivie du dépôt d'une interpellation (22.3696) par le conseiller national Peter Schilliger, lui aussi affilié audit groupe parlementaire. L'objectif est de clarifier plus avant ce qui a amené le Conseil fédéral à vouloir internaliser au sein de l'administration l'assistance au maître d'ouvrage, confiée jusqu'ici à des bureaux externes selon un système éprouvé.

Une volte-face alléguée par une nouvelle étude et de nouveaux chiffres

Dans sa réponse à la question Grossen, le Conseil fédéral expliquait son revirement à la lumière d'une étude commandée en 2020 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Cette étude parvient à la conclusion qu'il serait possible de remplacer des mandats de BAMO d'une valeur de 21 à 25 millions par an – soit environ deux tiers des dépenses annuelles de l'OFROU pour des prestations d'assistance au maître d'ouvrage – par 80 équivalents plein temps supplémentaires. Les économies ainsi réalisées seraient estimées entre 6 et 10 millions par année. Les estimations antérieures auraient, quant à elles, apparemment surestimé les effectifs nécessaires à l'internalisation de tels mandats.

Un discours difficile à croire

Or comment expliquer cette réévaluation des effectifs requis? Il ressort clairement à la lecture de l'étude susmentionnée que les calculs résultent d'hypothèses extrêmement positives en faveur du potentiel

d'économies. D'une part, les ingénieurs employés par l'OFROU seraient censés faire preuve d'une productivité de travail propre à éclipser les travailleurs de l'économie privée. D'autre part, l'étude se fonde – en ce qui concerne les mandats de BAMO fournis à l'externe – sur un taux horaire nettement supérieur à une tarification réaliste aux yeux d'experts de la branche. Pour quelles raisons la productivité globale des collaborateurs de l'OFROU serait-elle plus élevée que celle de l'économie privée et la rémunération de ces collaborateurs, dans le même temps, plus faible? Lier ces deux aspects tient du grand écart intellectuel. L'argument premier d'une internalisation des mandats de BAMO vacille sur ses bases fragiles et doit être examiné d'un œil plus critique.

L'interpellation Schilliger apporte-t-elle un éclairage neuf?

Pourquoi la mission impartie par le Parlement à la Confédération de confier à des tiers toutes les tâches pouvant être déléguées ne devrait-elle plus s'appliquer aux mandats de BAMO? Qu'est-ce qui a changé dans la situation générale pour que l'OFROU n'ait plus à réagir en souplesse aux fluctuations des besoins dans ce domaine? Le Conseil fédéral pense-t-il maintenant qu'entre 2017 et 2022, la situation s'est améliorée sur le marché du travail et qu'il est moins difficile de recruter de la main-d'œuvre spécialisée dans ce domaine? Autant de questions auxquelles le Conseil fédéral se voit désormais confronté. La suite donnée par les autorités au projet d'assistance interne aux maîtres d'ouvrage reste floue et, pour l'heure, aucune mise au concours de postes correspondants n'est parue. Une chose est sûre en revanche: l'usic reste sur le coup.

Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques, secrétariat usic

La durabilité dans le nouveau droit des marchés publics

La durabilité est le nouveau paradigme du droit des marchés publics – comme le laisse apparaître en toute clarté le nouvel article énonçant le but de la loi (loi fédérale sur les marchés publics, LMP) et de l'acte législatif (Accord intercantonal sur les marchés publics, AIMP). Alors que l'ancienne législation exigeait simplement «une utilisation économique des fonds publics» (art. 1, al. 1, let. c, LMP 1994), l'art. 2, let. a, de la nouvelle loi précise désormais que les acquisitions doivent s'effectuer dans un souci d'efficience économique et de durabilité («une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables»). Les deux valeurs de référence – l'efficience économique et la durabilité – sont mentionnées sur un pied d'égalité et doivent par conséquent être appliquées de manière cumulative. Une focalisation unilatérale sur la dimension économique entre dorénavant en contradiction avec le principe mentionné l'art. 2, let. a, du nouveau droit. En d'autres termes, il revient à chaque autorité adjudicatrice de faire appliquer, dans le cadre d'un appel d'offres public, les principes de durabilité. Le législateur exprime par là clairement que le droit des marchés publics doit promouvoir une concurrence visant la qualité à la lumière de la durabilité et ne pas se réduire à une pure concurrence axée sur le prix.

La durabilité exigée se décline dans ses trois dimensions habituelles: *économique, écologique et sociale*. La notion de durabilité doit, de fait, s'interpréter au sens large.

La **dimension économique** de la durabilité garantit que l'État gère soigneusement le substrat fiscal qui lui est confié à titre fiduciaire. Ceci implique tout d'abord qu'il est tenu d'acquérir des prestations qualitativement comparables auprès du fournisseur proposant le prix le plus favorable. Le prix d'une prestation (déterminé, autant que faire se peut, sur l'ensemble du cycle de vie) est et reste un paramètre concurrentiel central. Or l'efficience économique n'est pas synonyme du prix le plus bas dont on s'acquittera une fois pour toutes. Outre les coûts d'investissement, il convient en effet de ne pas négliger les futurs coûts d'exploitation, de gestion, d'entretien, de remise en état et d'administration. La qualité des prestations, et d'autres paramètres dont le choix est laissé à l'appréciation de l'adjudicateur, doivent être pris en considération de manière tout aussi complète.

La **dimension écologique** se définit par l'incidence environnementale ainsi que par la préservation et la contribution à l'efficacité des ressources. Ces aspects peuvent avoir une très vaste portée, qu'ils concernent des facteurs tels que la consommation d'énergie et d'eau, la pollution de l'environnement, les atteintes à la biodiversité ou même encore la question de savoir dans quelle mesure l'objet de l'acquisition a été fabriqué dans le respect de l'environnement ou des ressources (conditions de production). En règle générale toutefois, les critères écologiques doivent avoir un lien objectif avec l'objet de la prestation pour être conformes au droit des marchés publics.

Enfin, la **dimension sociale ou sociétale** permet de tenir compte, dans la liste des critères d'adjudication, des aspects de la fourniture de la prestation liés à la collectivité, notamment les conditions de travail entourant la production de ladite prestation (p. ex. pour des produits issus du commerce équitable). Selon la pratique actuelle, l'autorité adjudicatrice peut en l'occurrence s'appuyer sur des systèmes de certification reconnus.

Pour garantir une prise en considération adéquate de la durabilité dans un projet de construction, les services d'achat disposent concrètement de possibilités dans trois domaines:

1. Définition et spécification du projet et de la prestation faisant l'objet du marché

Le respect de la durabilité passe en premier lieu par l'intégration systématique de cette dernière dans la définition du projet. Autrement dit, le service d'achat agira judicieusement en acquérant d'emblée un projet durable.

- Une solution pour ce faire, d'une part, consiste à définir l'objet du marché en conséquence, moyennant par exemple une exigence technique imposant le recours à des matériaux recyclés ou l'usage de véhicules à faibles émissions uniquement. Le service d'achat peut en outre fixer l'atteinte de certains objectifs, notamment au regard du standard Construction durable Suisse (SNBS), largement établi dans le pays.
- Le droit des marchés publics, d'autre part, met à disposition une série d'instruments permettant une compétition d'idées et, partant, la recherche du projet optimal sous l'angle de la durabilité (concours, mandat d'étude, dialogue).

L'objectif de réalisation d'un projet durable se concentre donc sur le développement et la définition mêmes du projet. Le choix des partenaires qui réaliseront le projet n'entre (véritablement) en jeu qu'ultérieurement.

2. Critères d'aptitude

Les critères d'aptitude peuvent cibler les caractéristiques du soumissionnaire. Le service d'achat sera dès lors à même de définir s'il est disposé à ne collaborer qu'avec des partenaires répondant à certaines exigences (minimales) en termes de durabilité. L'on pourrait par exemple envisager de demander une certification spécifique (label de durabilité), avec l'assurance toutefois qu'une telle exigence n'indue pas d'effet discriminatoire ou de restriction de la concurrence (d'où la nécessité de toujours reconnaître des preuves «équivalentes»).

S'en tenir à la seule durabilité dans l'évaluation des critères d'aptitude paraît néanmoins peu adéquat, sachant que mandater un soumissionnaire «durable» (souvent pour la forme) n'a a priori aucune incidence sur le projet et la manière dont celui-ci sera réalisé.

3. Critères d'adjudication

La durabilité peut, enfin, être évaluée au travers du filtre des critères d'adjudication, le service d'achat définissant lui-même un ou plusieurs critères pertinents en la matière. Des soumissionnaires peut-être moins compétitifs dans d'autres domaines (p. ex. le prix de l'offre) peuvent ainsi compenser ce déficit et bénéficier d'un avantage concurrentiel. Ce qui équivaut également à encourager la concurrence axée sur la qualité. Pourtant, ici encore, rien ne garantit que les promesses de durabilité exprimées lors de la procédure d'adjudication seront effectivement tenues dans la réalisation ultérieure du projet.

Nota bene: La discussion autour de la juste intégration d'aspects durables dans l'acquisition ne doit pas occulter le fait que seule une réalisation durable du projet de construction sera garante du respect de cette durabilité. L'environnement et la société n'ont guère à gagner d'une équipe de planification qui penserait dans une perspective durable mais qui, au final, reviendrait à des méthodes de réalisation classiques, c'est-à-dire peu durables.

Conclusion

Le nouveau droit des marchés publics offre d'excellentes opportunités de promouvoir et d'ancrer la durabilité dans le secteur de la construction. Il invite les services d'achat à acquérir activement les prestations dont ils ont besoin, selon des critères durables – une mission dont tout service d'achat fera bien de s'acquitter, en particulier lors de la définition de l'objet de la prestation. La mise en œuvre de la durabilité au niveau des critères d'adjudication s'avère efficace, bien qu'exigeante – du moins tant qu'il n'existe pas de modèles éprouvés sur le marché. C'est la raison pour laquelle il est d'autant plus important que des autorités adjudicatrices courageuses ne craignent pas de s'engager dans de nouvelles voies, de glaner de l'expérience et, parfois, de reconnaître leur erreur. Que leur succès soit à la hauteur de leur audace!

Mario Marti, docteur en droit,
avocat, secrétaire général de l'usic

Émotions contrastées lors de la rencontre des sociétés d'ingénieurs-conseils à Paris

Le 10 juin dernier, notre fédération mère, la Fédération européenne des associations de conseil en ingénierie (EFCA), a tenu à l'Hôtel Mercure Paris Centre Tour Eiffel sa réunion de l'assemblée générale 2022, tout juste à côté de l'emblème de l'ingénierie française du XIX^e siècle. L'auteur de ces lignes a eu l'insigne honneur d'y représenter la Suisse.

Assemblée générale sans la Russie ni l'Ukraine

La première réunion en présentiel, attendue depuis des années, a joui d'un attrait tout particulier, mais a aussi été marquée par l'absence des représentations des associations russe (National Association of Construction Engineering Consultants, NACEC) et ukrainienne (Interstate Consultants Engineers Guild, ICEG). La cause de cette vacance a d'ailleurs été le principal sujet de la rencontre: la question de la guerre s'est invitée non seulement dans certaines parties de l'ordre du jour, mais également dans les discussions entre participants. Concrètement, l'assemblée s'est entendue sur le fait d'accorder à l'ICEG une remise de cotisation de deux ans et de maintenir une communication minimale avec la NACEC, laquelle a actuellement le statut d'observatrice.

Martin Mühleck, représentant du groupe de soutien à l'Ukraine (Support Group for Ukraine, SGUA) de la

Commission européenne, s'est joint en ligne pour présenter la réponse de l'Union européenne au conflit depuis le 24 février 2022 (aide humanitaire, soutien logistique et militaire, et plus encore). La séance plénière a débattu de l'impact économique de l'invasion russe (effondrement du produit intérieur brut ukrainien estimé entre 30% à 50%), des défis considérables liés à la reconstruction des infrastructures en Ukraine et des possibles contributions d'entreprises d'ingénierie européennes.

Nouveau logo, nouvelle présidente, nouvelle secrétaire générale

Malgré les sombres perspectives, l'heure était aussi aux félicitations et aux réjouissances. Le nouveau logo de l'EFCA a ainsi été dévoilé. L'ajout de la mention «European Engineering Consultancies» vise à éviter tout risque de confusion notamment avec l'European Fisheries Control Agency ou encore l'Evangelical Free Church of America, et d'apporter une touche contemporaine au logo. Après le passage en revue du budget, du rapport d'activité et des mutations de membres, l'assemblée a porté un toast à plusieurs personnalités. Inés Ferguson a été nommée au titre de présidente élue et prendra ses fonctions en 2024 pour succéder – en qualité de toute première femme à la tête de la fédération – à l'actuel président Benoît Clocheret. Jan Van der Putten prenant sa retraite après de nombreuses années au poste de secrétaire général de l'EFCA, sa successeure Sue Arundale s'est présentée au public réuni pour l'occasion. Cette double citoyenne anglo-belge est

très au fait de la scène politique bruxelloise grâce à ses quinze ans d'expérience glanée au sein d'organisations internationales.

Federico Foria lauréat du Future Leaders Award

Le moment fort de l'assemblée générale revient à la remise des prix décernés par le Future Leaders Award, récompensant de futurs chefs de file du domaine de la conception. Outre la nomination du gagnant 2022, la rencontre a mis à l'honneur les lauréats des éditions précédentes, lesquels n'avaient pu être félicités qu'en ligne jusqu'ici. L'assistance s'est laissée captiver par des projets modernes, aussi innovants qu'étonnantes. Le lauréat de cette année est l'Italien Federico Foria, de Milan, qui a fait l'unanimité avec son système d'évaluation rapide et fiable des canalisations et des tunnels.

30 ans de l'EFCA et réunion de l'assemblée générale 2023 à Istanbul

Le programme-cadre, ponctué par une visite nocturne dans Paris, aura offert aux participants l'opportunité de nouer des contacts et d'échanger des points de vue sur l'actualité géopolitique. La réunion de l'assemblée générale en 2023, qui devrait se tenir à Istanbul, suscite d'ores et déjà un fort intérêt. Mais auparavant, le prochain rendez-vous du monde européen de l'ingénierie est fixé au 16 novembre 2022 à Bruxelles pour le 30^e anniversaire de l'EFCA.



Sue Arundale, nouvelle secrétaire
générale de l'EFCA



Nouveau logo de l'EFCA



Les nominés au Future
Leaders Award

Maurice Lindgren, responsable des affaires
politiques, secrétariat usic
Photos: EFCA

Révision du droit de la protection des données

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne est entré en vigueur en mai 2018. Le vaste champ d'application de ce règlement – lequel a notamment portée extraterritoriale dans le cadre de l'offre de biens ou de services au sein de l'Espace européen (principe du lieu où se tient le marché) et vise par conséquent de nombreuses entreprises suisses – a accru et renforcé, dans notre pays aussi, l'attention accordée à la protection des données. Au vu du nouveau droit européen et, plus généralement, de la numérisation croissante, le législateur suisse s'est vu dans l'obligation de soumettre à révision la loi fédérale sur la protection des données (LPD).

Il est prévu que la nouvelle LPD (nLPD) entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023. La révision se fixe les objectifs suivants:

- assurer la protection des données plus en amont;
- sensibiliser davantage les personnes concernées au fait des risques que représentent les nouvelles technologies pour la protection de la personnalité;
- améliorer la transparence des traitements de données;
- améliorer le contrôle et la maîtrise des données après leur divulgation; et
- protéger les mineurs.

La présente contribution se propose de donner un aperçu des principales nouveautés avancées par la révision et de relever certains points à retenir pour l'activité spécifique des bureaux d'ingénieurs.

Limitation du champ d'application aux personnes physiques

L'actuelle loi sur la protection des données régit le traitement des données concernant les personnes physiques aussi bien que morales (art. 2, al. 1, LPD). Autrement dit, le traitement de données commerciales entre également dans le champ d'application de la présente loi. S'adossant au RGPD et soulignant le manque de pertinence pratique du champ d'application partiel aux données des personnes morales, la révision prévoit de supprimer ce dernier, c'est-à-dire que la nouvelle loi ne concernera désormais plus que le traitement des données personnelles des personnes physiques (art. 2, al. 1, nLPD).

Nota bene: Étant donné que les bureaux d'ingénieurs traitent des données personnelles (i.e. l'ensemble des informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, notamment nom, date de naissance, adresses, photos ou toute autre indication sur la personne, indépendamment de la forme et du contenu), ils sont tenus de respecter les prescriptions de la LPD et, le cas échéant, de la nLPD. Il est entendu par traitement la collecte, l'utilisation, la conservation et l'effacement de données. *Les données sans référence à des personnes, i.e. plans, calculs et autres, ne constituent pas des données personnelles et ne tombent donc pas sous le coup de la législation sur la protection des données.*

Le conseil juridique de l'usic et de la Fondation usic est à votre disposition pour de plus amples renseignements: www.usic.ch/fr/rechtsberatung



«Privacy by design» et «privacy by default»

Les deux principes de «privacy by design» (protection de la vie privée dès la conception) et de «privacy by default» (protection de la vie privée par défaut) sont nouvellement inscrits dans la législation (art. 7 nLPD). Ils contraint les entreprises et, partant, les bureaux d'ingénieurs à mettre en œuvre dès la planification des projets correspondants les principes de traitement prévus par la loi (art. 6 nLPD) en prenant des mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées. Selon le principe de la protection des données dès la conception, entreprises et bureaux d'ingénieurs devront concevoir leurs applications (p. ex. leur site Internet) de sorte que, entre autres, les données soient systématiquement anonymisées ou effacées. La protection des données par défaut préserve quant à elle les utilisateurs d'offres en ligne privées lesquels n'examineront pas les conditions d'utilisation ni les droits concomitants d'opposition des personnes concernées, en garantissant que seules sont traitées les données strictement nécessaires à la finalité poursuivie.

Nota bene: Pour les bureaux d'ingénieurs, l'introduction des principes de protection de la vie privée sera surtout pertinente pour ce qui est du site Internet de l'entreprise, sachant que tous deux doivent y être implémentés. Il est primordial que le traitement se limite au minimum de données requises (traiter autant de données que nécessaire, mais aussi peu que possible). Il convient, autant que faire se peut, de recourir à l'anonymisation et à la pseudonymisation. Une fois atteinte la finalité du traitement des données, celles-ci doivent en outre être effacées, à moins que des délais de conservation légaux ne s'y opposent.

Conseiller à la protection des données

L'art. 10 nLPD permet aux entreprises de désigner un conseiller à la protection des données. Ce dernier sert d'interlocuteur pour les personnes concernées par le traitement des données et pour les autorités. Il forme l'entreprise aux aspects liés à la protection des données et concourt à l'application des prescriptions en la matière.

Nota bene: La désignation d'un conseiller à la protection des données reste facultative. La démarche n'a d'ailleurs de sens que pour les très grands bureaux d'ingénieurs. Si l'entreprise ne nomme pas de conseiller à ce titre, la déclaration de protection des données devra néanmoins mentionner une personne de contact auprès de laquelle les personnes concernées puissent s'adresser en cas de questions ou de demande d'exercice de leurs droits.

Analyse d'impact relative à la protection des données personnelles

Si le traitement de données envisagé est susceptible d'entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée, l'art. 22 nLPD prévoit que le responsable du traitement devra désormais également procéder au préalable à une analyse d'impact relative à la protection des données personnelles. L'existence d'un risque élevé – en particulier lors du recours à de nouvelles technologies – dépend de la nature, de l'étendue, des circonstances et de la finalité du traitement. Un tel risque existe surtout lorsqu'un profilage à risque élevé ou un traitement à grande échelle de données sensibles est prévu. L'analyse d'impact contient une description du traitement envisagé, une évaluation des risques pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée, ainsi que les mesures propres à protéger la personnalité et les droits fondamentaux de cette dernière.

Nota bene: Les bureaux d'ingénieurs n'auront à procéder à une analyse d'impact relative à la protection des données personnelles que dans des cas exceptionnels. En effet, ils ne traitent pratiquement jamais de données personnelles sensibles, telles des informations concernant la santé, les mesures d'aide sociale, les opinions religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, etc. (voir art. 5, let. c, nLPD). Pourraient constituer des exceptions l'utilisation de nouvelles technologies pour le traitement des données ou la réalisation de profilages et/ou d'analyses de marché au moyen de données personnelles à des fins de positionnement sur le marché ou d'optimisation des ventes.

Registre des activités de traitement

En vertu de l'art. 12 nLPD, les responsables du traitement (i.e. la personne ou l'entreprise qui, seule ou avec d'autres, décide des finalités du traitement et des moyens mis en œuvre à cet égard; art. 5, let. j, nLPD) ainsi que les sous-traitants (i.e. la personne ou l'entreprise qui traite des données personnelles sur mandat du responsable) tiendront désormais chacun un registre de toutes leurs activités de traitement. Le Conseil fédéral prévoira dans l'ordonnance des exceptions à cette obligation – de très large portée – pour les entreprises employant moins de 250 collaborateurs et dont le traitement des données présente un risque limité d'atteinte à la personnalité des personnes concernées.

Nota bene: La tenue d'un tel registre est susceptible d'entraîner une charge administrative énorme. Aussi faut-il saluer les dérogations prévues au niveau de l'ordonnance et dont la plupart des bureaux d'ingénieurs pourront probablement profiter. Il conviendra d'examiner au cas par cas si la disposition dérogatoire s'applique ou non à une entreprise.

Devoir d'informer étendu

Conformément à l'objectif de transparence visé par la révision, l'art. 19 nLPD introduit pour les entreprises une nouvelle obligation d'information. Désormais, une entreprise qui envisage de collecter des données personnelles sans passer directement par les personnes concernées doit en principe en informer ces dernières au préalable et de manière adéquate. Concrètement doivent être communiquées l'identité et les coordonnées du responsable du traitement, la finalité du traitement et, le cas échéant, les catégories des destinataires des données personnelles (si celles-ci sont transmises à des tiers ou communiquées de quelque autre manière). En cas de transmission de données à l'étranger et contrairement au RGPD, il convient également de fournir des informations sur l'État destinataire et les éventuelles garanties visant à assurer un niveau de protection des données approprié au sein de l'État tiers.

Nota bene: Compte tenu de ce qui précède, les entreprises et, conséquemment, les bureaux d'ingénieurs sis en Suisse devront vraisemblablement réviser ou compléter la plupart de leurs déclarations de protection des données. Ceci vaut surtout si des données personnelles sont transmises à l'étranger (ce qui, au demeurant, vu l'implémentation de services tels que Google Analytics, sera pratiquement toujours le cas lors de l'utilisation de sites Internet, d'applications, etc.). À noter que le devoir d'informer ne s'appliquera pas aux données personnelles qui ne sont saisies qu'accessoirement ou par hasard. L'art. 20 nLPD mentionne, outre celle-ci, de nombreuses autres exceptions (p. ex. si les personnes concernées disposent déjà des informations ou si le traitement des données est prévu par la loi). Relevons ici encore qu'une personne concernée devra justifier de son identité (moyennant une pièce officielle) pour que son droit à l'information puisse être pris en considération.

Droits d'accès

Le droit d'une personne concernée à demander si des données personnelles la concernant sont traitées est consolidé dans le cadre de la révision de la LPD. L'art. 25 nLPD dresse une liste des informations que le responsable du traitement aura au moins à transmettre (p. ex. la durée de conservation des données personnelles traitées). Cette disposition prévoit également que la personne concernée devra en principe recevoir toutes les informations nécessaires pour qu'elle puisse faire valoir les droits qui lui sont accordés selon la nLPD.

Nota bene: Si le droit d'accès de la personne concernée n'est pas nouveau au regard de la loi suisse sur la protection des données, il voit toutefois son champ d'application étendu – avec le surcroît de travail qui en découle pour les entreprises et les bureaux d'ingénieurs. Ces derniers auront donc tout intérêt à mettre en place une procédure simple pour traiter ce type de demandes (lesquelles devraient se

multiplier à l'avenir). Il faut en l'occurrence tenir compte du fait que le droit d'accès (comme tous les autres droits des personnes concernées) peut être refusé, limité ou différé sous certaines conditions (p. ex. sur la base de dispositions légales, d'intérêts publics ou privés prépondérants, etc.).

Devoir d'annoncer les violations de la sécurité des données

Aux termes de l'art. 24 nLPD, le responsable du traitement devra nouvellement annoncer au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) les cas de violation de la sécurité des données entraînant un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée. L'annonce au PFPDT devra être faite dans les meilleurs délais, le responsable ayant à établir au préalable une prévision évidente des risques que la violation de la sécurité des données pourrait entraîner dans le cas concret.

Nota bene: Le devoir d'annoncer les violations de la sécurité des données constitue une nouvelle obligation pour les responsables du traitement des données. Alors que la nLPD soumet cette obligation à un «risque élevé» d'atteinte à la personnalité ou aux droits fondamentaux des personnes concernées, le seuil d'annonce du RGPD est en revanche plus bas et s'applique déjà à un «risque simple». Sachant que les bureaux d'ingénieurs n'ont (du moins en règle générale) que rarement à traiter des données personnelles sensibles, il y a fort à supposer qu'ils ne se verront confrontés à de tels devoirs d'annonce que dans des situations exceptionnelles.

Conclusion

Les modifications relatives à la révision de la loi sur la protection des données, présentées ici de façon non exhaustive, étendent principalement les droits des personnes concernées par le traitement des données personnelles. L'extension de ces droits induit en parallèle une charge de travail supplémentaire non négligeable pour les entreprises traitant des données. Aux fins de ramener ce surcroît de travail autant que possible à une tâche unique, il leur est vivement recommandé de mettre en place les structures et procédures internes ad hoc. Cet investissement certes important permet néanmoins, outre le fait de contenir à long terme la charge de travail de l'entreprise ou du bureau d'ingénieurs dans des limites raisonnables, de garantir simultanément le respect des dispositions légales. Compte tenu enfin du nouveau régime de sanctions prévoyant des amendes pouvant atteindre jusqu'à 250 000 francs (art. 60 nLPD), les entreprises et les bureaux d'ingénieurs seront fort avisés de prendre cette thématique à bras le corps et d'effectuer tous les préparatifs requis avant l'entrée en vigueur de la nLPD au 1^{er} septembre 2023.

Gestion des réclamations, responsabilité civile du planificateur et assurance

Remporter un marché public, oui – maisachever ensuite le chantier sur un bon résultat financier peut s'avérer un exercice difficile pour les entreprises de construction. Aussi ces dernières tentent-elles parfois de rentrer dans leurs frais, voire de tirer un bénéfice, en créant astucieusement des droits à des rémunérations supplémentaires. Lorsque de telles revendications aboutissent, les planificateurs se retrouvent souvent en ligne de mire et sous le feu du maître d'ouvrage, qui les rend responsables de ces surcoûts. Le secteur des assurances ayant lui aussi remarqué la tendance, certaines polices d'assurance de projet ne sont désormais en partie plus proposées.

Dans le cadre d'une mise au concours publique de prestations de construction, les entrepreneurs soumissionnaires définissent généralement, à l'appui de l'ensemble des documents d'appel d'offres, le prix des cahiers des charges établis par l'auteur du projet. Cette définition de la prestation à fournir, imposée par l'ensemble de l'appel d'offres, est appelée «proposition officielle». Tous les soumissionnaires doivent normalement présenter une telle offre conforme en tous points aux exigences de l'adjudicateur. Cette procédure devrait, en théorie, aboutir à des offres directement comparables pour des prestations absolument

identiques. Or il est tentant pour les soumissionnaires de contourner cette exigence théorique en faisant croire que leur offre s'y conforme – alors que ce n'est pas le cas.

Il existe différentes méthodes pour ce faire. Parmi les mieux connues figurent le transfert de coûts et la spéculation sur les quantités. Une autre méthode pourrait être qualifiée de «variante d'entrepreneur déguisée»:

Afin de garantir la comparabilité des offres lors de la procédure d'adjudication, les variantes d'entreprise ou variantes d'entrepreneur (c'est-à-dire des offres qui diffèrent de la proposition officielle) ne sont d'ordinaire pas autorisées. Le stratagème de la variante d'entrepreneur déguisée consiste à s'écartez de la variante officielle à l'insu de l'adjudicateur – de manière en quelque sorte subliminale – de façon que ce dernier ne puisse pas identifier l'offre comme un cas clair de variante d'entreprise et, partant, l'exclure de la procédure d'adjudication. Ainsi, le prix du cahier des charges sera certes chiffré comme spécifié, mais l'offre contiendra des éléments jouant sur une compréhension différente de certains points particuliers par rapport à l'appel d'offres (p. ex. un concept d'élimination des déchets «optimisé» différent).

L'entrepreneur peut-il, après la conclusion du contrat et dès lors que son offre est devenue partie intégrante de celui-ci, se prévaloir d'éléments divergeant de ceux de l'appel d'offres?

Il n'y parvient peut-être pas toujours, mais néanmoins assez fréquemment: la jurisprudence des tribunaux civils considère en effet la procédure de soumission de droit public et la conclusion de contrat de droit privé comme des affaires totalement distinctes. Par conséquent, un tribunal civil peut sans autre interpréter un contrat de construction dans un sens qui, si cette interprétation avait été reconnue par l'adjudicateur en amont pendant la procédure d'adjudication, aurait dû conduire à une exclusion du soumissionnaire. En attendant, la finalité visée reste que la définition de l'étendue des prestations telle que prévue et annoncée par l'appel d'offres n'est plus exactement applicable.

L'entrepreneur obtient le même résultat lorsque, après avoir remporté une procédure d'adjudication, il convient avec le maître d'ouvrage de (supposées) optimisations supplémentaires: du point de vue du droit contractuel, la définition de la prestation due telle qu'elle avait été mise au concours, ne s'applique plus exactement. De telles optimisations peuvent par exemple contraindre à revoir totalement le programme officiel de construction. Or si le planificateur était amené à devoir livrer des documents d'exécution (notamment des plans) tardivement par rapport audit programme, l'entreprise pourrait estimer que ce délai n'est plus conforme au calendrier et exiger une rémunération supplémentaire du fait d'un «retard de livraison des plans».

Les variantes d'entrepreneur déguisées et les optimisations a posteriori reposent la plupart du temps sur une confiance excessive en une seule information contenue dans les documents d'appel d'offres, lesquels se fondent généralement sur l'état du projet au stade de la «soumission». L'astuce consiste à accorder, par exemple à une indication de mesure dans un plan ou à une phrase dans une expertise du sol de fondation, une valeur d'absolu. L'auteur de la variante officielle quant à lui, peut-être conscient des incertitudes entourant l'exécution, en aura tenu compte en prévoyant éventuellement des quantités plus importantes que celles auxquelles l'on pouvait s'attendre sur la seule base des cotes indiquées sur le plan ou de l'une des phrases de l'expertise géologique. Les variantes d'entreprise et les optimisations éliminent souvent de telles marges de manœuvre contenues dans la solution officielle. Résultat: les marges de manœuvre ainsi perdues compliquent par la suite également le développement du projet de la phase «soumission» à la phase «documents d'exécution».

Si l'une des cotes indiquées sur le plan ou l'une des phrases de l'expertise du terrain à bâtir s'avéraient (partiellement) inexactes, l'entrepreneur pourra faire valoir que ces données ne correspondent plus aux bases de calcul, invalidant par là même la structure tarifaire du contrat en raison d'indications prétendument erronées dans

les documents d'appel d'offres. Ce qui peut signifier, au pire des cas, pour le maître d'ouvrage de devoir modifier le mode d'exécution et adapter la durée des travaux – et de voir la validité des prix et des délais du contrat de construction fortement relativisée et les coûts augmenter.

Le maître d'ouvrage ne manquera pas de s'interroger si l'auteur du projet ou le géologue doivent être tenus pour responsables de la cote imprécise ou de la phrase ambiguë dans l'expertise géologique. En présence de grands projets pourront rapidement entrer en jeu des prétentions potentielles en responsabilité civile se chiffrant en millions de francs et des procès civils s'étendant sur plusieurs années, avec à la clé des frais d'avocat et d'experts à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs.

Comment se prémunir de telles déconvenues? Qui rédige, en qualité d'auteur de projet, une variante officielle pour un appel d'offres public devrait attirer l'attention du maître d'ouvrage de façon démontrable (autrement dit, par écrit) sur les risques inhérents aux divergences par rapport à la proposition officielle. Il en va de même pour les ingénieurs en charge d'appels d'offres public: il leur incombe d'informer le maître d'ouvrage des variantes d'entrepreneur déguisées et des risques concomitants. La précaution s'applique également après l'adjudication à

l'endroit d'optimisations ultérieures proposées par l'entrepreneur. Le maître d'ouvrage qui déciderait malgré tout de s'aventurer dans de telles optimisations veillera à établir une réglementation contractuelle claire – notamment pour ce qui est de savoir qui assume les risques dans l'éventualité où les estimations sous-jacentes à l'optimisation se révéleraient incorrectes.

Les maîtres d'ouvrage publics, les associations et les assurances devraient discuter ouvertement de limitations en matière de responsabilité, lesquelles sont monnaie courante à l'étranger. Sinon, il est prévisible que d'importants ouvrages ne puissent plus, à l'avenir, être assurés adéquatement. À l'heure actuelle, obtenir encore, sur le marché de l'assurance, des offres de polices de projet pour de grands projets d'infrastructure tient déjà du parcours du combattant.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un système qui tend à inciter certains entrepreneurs soumissionnaires à chercher la faille dans l'appel d'offres, aux fins de faire exploser la structure tarifaire et les délais fixés par la procédure d'adjudication. Tout le monde s'accordera à dire que cette évolution s'engage dans une impasse. Mais il s'agit là d'un phénomène dont l'endiguement dépasse la seule responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

«Si le planificateur était amené à devoir livrer des documents d'exécution tardivement par rapport au programme, ce délai pourrait être considéré comme non conforme au calendrier.»

Dieter Flückiger, docteur en droit, et Thomas Siegenthaler, docteur en droit, conseiller juridique de la Fondation usic, Scherler Siegenthaler Rechtsanwälte

FREE-LANCES

Entre avantages et pièges

1. Qu'entend-on par activité indépendante?

Est considéré comme travailleur indépendant tout collaborateur externe qui travaille pour le mandant sur la base d'un mandat et, par conséquent, à son propre compte.

Les free-lances ne sont donc pas des collaborateurs mais des mandataires tenus de fournir une prestation déterminée moyennant un mandat.

Le droit suisse, qui ne connaît pas l'anglicisme «free-lance», fait une distinction entre les personnes exerçant une activité indépendante et les personnes exerçant une activité salariée.

2. Différences essentielles entre indépendant et salarié

Contrairement au salarié, l'indépendant se trouve non pas dans une relation de travail, mais dans une relation de mandat. En lieu et place d'un salaire, il perçoit des honoraires. Par ailleurs, les dispositions du droit du travail ne s'appliquent pas à sa condition. Autrement dit, pas de délais de préavis, de protection contre le licenciement, de maintien du versement du salaire en cas de maladie, d'accident, etc. ni de jours fériés ou de congés payés.

Recourir à des travailleurs indépendants constitue une opportunité intéressante pour l'employeur d'augmenter ses capacités en personnel ponctuellement et uniquement pour la durée strictement nécessaire. Il lui sera ainsi possible d'exécuter des mandats à court terme sans avoir à engager de nouveaux collaborateurs.

Un autre avantage pour l'employeur, et non des moindres, est que le travailleur indépendant est personnellement responsable du versement de ses cotisations sociales.

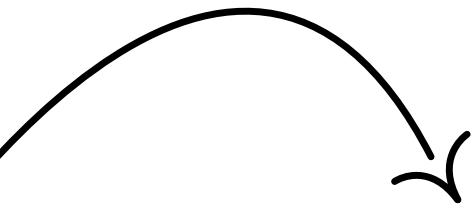
3. Danger de l'indépendance fictive

Le principal danger de l'engagement de free-lances réside dans leur possible situation d'indépendant fictif ou de salarié de fait, avec le risque concomitant pour le mandant de voir les autorités sévir. Ces dernières décident en effet au cas par cas si l'activité du free-lance doit être considérée comme indépendante ou salariée. La directive «Marche à suivre pour vérifier le statut d'indépendant de prestataires de services étrangers» publiée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) en date du 1^{er} juillet 2015 sert d'aide décisionnelle. Prévalent à cet égard les critères suivants:

a) Critères d'organisation du travail

Les critères mis en évidence sont pondérés davantage.

Activité indépendante	Activité salariée
L'entrepreneur/mandataire doit au maître d'ouvrage/mandant le résultat d'un travail ou un ouvrage.	Le travailleur met sa force de travail à la disposition de l'employeur.
Il peut déterminer dans une large mesure librement quand, comment et où il doit travailler.	Le partenaire contractuel détermine le moment et le lieu de l'activité de la personne active pour sa prestation de travail (obligation de se rendre régulièrement sur le lieu de travail, plans de service, contenu de l'activité); obligation de disponibilité permanente.
Aucune intégration dans une organisation tierce.	Intégration dans l'organisation du partenaire contractuel en dépit d'une liberté assez importante dans l'aménagement du travail (utilisation d'installations et d'appareils de travail du partenaire contractuel, collaboration étroite et permanente avec des collaborateurs du partenaire contractuel).
Aucun rapport de subordination et, en général, aucune obligation de rendre des comptes à un chef.	Obligation de rendre des comptes au partenaire contractuel sur l'activité ainsi que sur l'utilisation du temps et des moyens.
Aucune interdiction de concurrence.	Interdiction de concurrence.



b) Critères de dépendance économique

Les critères mis en évidence sont pondérés davantage.

Activité indépendante	Activité salariée
Exécution régulière de mandats/contrats d'entreprise en son propre nom et pour son propre compte pour des clients choisis librement.	Exécution de mandats/contrats d'entreprise au nom du partenaire contractuel, transmission de clients et de partenaires par le partenaire contractuel.
Mandats de plusieurs partenaires contractuels.	Activité durable et pour l'essentiel (grande part des revenus de l'activité lucrative) pour un seul partenaire contractuel. L'activité correspond majoritairement à une activité que le salarié a déjà effectuée pour le même partenaire contractuel dans le cadre d'une activité salariée.
Assumption de l'ensemble du risque économique.	Aucun risque entrepreneurial, d'engagement de capital ou d'investissements importants.
Responsabilité contractuelle des dégâts avec toutes les conséquences juridiques.	En général, aucune responsabilité contractuelle face aux clients pour d'éventuels dégâts pendant l'exercice de l'activité.
Conclusion en son nom propre d'une assurance responsabilité civile, d'une assurance-accidents et éventuellement d'une assurance automobile pour les véhicules utilitaires.	Assurance obligatoire, droit à un salaire en cas de maladie, vacances payées, indemnisation séparée des frais.
Représentation de sa propre entreprise en son nom propre, adresse professionnelle propre, relation bancaire, logo de sa propre entreprise et inscription au registre du commerce.	Représentation du nom de l'entreprise et de l'adresse professionnelle du partenaire contractuel.
Opérations publicitaires conduites sous son propre nom et à ses propres frais.	Opérations publicitaires conduites sous le nom et aux frais du partenaire contractuel.
Affiliation auprès d'une association professionnelle ou d'une association spécialisée.	Aucune affiliation auprès d'une association professionnelle ou d'une association spécialisée.

Si un tribunal ou une autorité (en l'occurrence, l'assurance-vieillesse et survivants, AVS) devait parvenir à la conclusion que les critères parlant en faveur d'une activité dépendante sont remplis, le prétendu free-lance sera considéré comme indépendant fictif et, partant, comme employé de l'entreprise qui l'occupe.

4. Conséquences de l'indépendance fictive

Les conséquences de l'indépendance fictive relèvent en particulier du droit du travail et de l'assurance sociale.

Comme évoqué ci-dessus, le constat avéré par un tribunal ou une autorité de la situation d'indépendant fictif entraîne une requalification du statut d'indépendant en salarié. Au regard du droit du travail, le prétendu free-lance peut alors faire valoir des créances à l'égard de son mandant ou, plus précisément, de son employeur – notamment en ce qui concerne le paiement d'arriérés relatifs aux vacances.

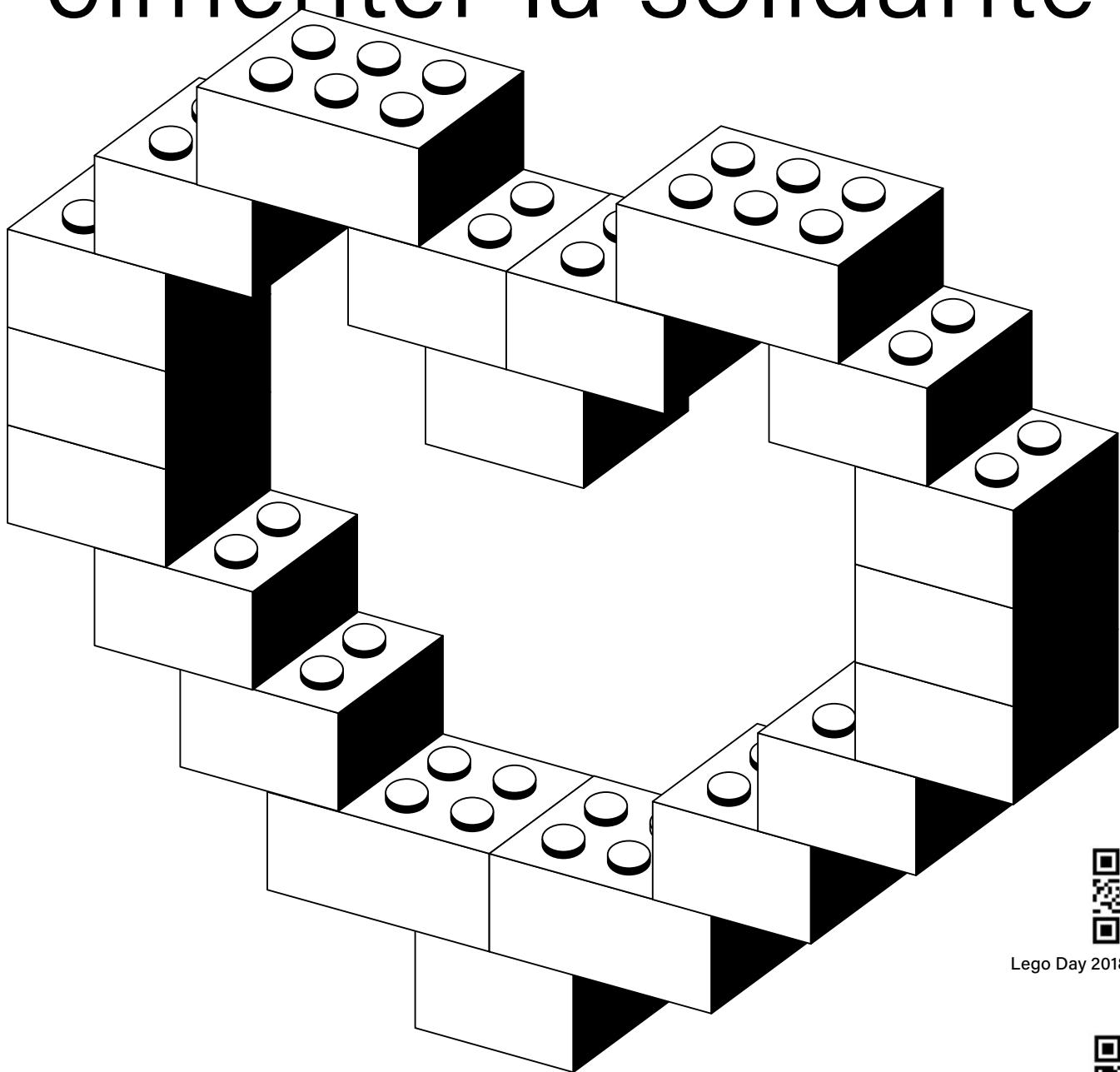
Les conséquences en matière de droit de l'assurance sociale sont toutefois plus graves encore: dans l'éventualité d'une requalification par l'AVS du statut d'indépendant en salarié, l'infraction sera généralement imputée à l'entreprise employeuse, dans la mesure où cette dernière n'a pas respecté son devoir de diligence quant à la clarification de l'assujettissement aux assurances sociales. Dans ce cas, l'employeur sera tenu de payer les cotisations manquantes des cinq dernières années. L'on parle ici des cotisations dues tant par l'employeur que par l'employé. Si le prétendu free-lance s'est acquitté de ses cotisations en qualité de travailleur indépendant, seule la différence sera généralement due. Or il n'est pas exclu que celui-ci n'ait pas du tout cotisé à l'AVS et que l'employeur se retrouve dans la situation inattendue d'avoir engagé à son insu un travailleur au noir.

L'employeur devra en outre également rembourser les cotisations à l'assurance-accidents pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Plus lourd de conséquence encore, le risque d'un accident entraînant l'invalidité du prétendu free-lance pendant la période d'emploi: en l'absence d'assurance, l'employeur sera obligé d'assumer de sa propre poche l'ensemble des suites financières liées à l'accident – ce qui peut se chiffrer en millions.

5. Conclusion

L'engagement d'un indépendant fictif peut, on le voit, avoir d'importantes conséquences juridiques et financières pour une entreprise. Avant de faire appel à un free-lance, il y a dès lors toujours intérêt à vérifier avec soin que la collaboration envisagée constitue effectivement un mandat de travail et non une relation de travail.

Lego Day Bâtir et cimenter la solidarité



Lego Day 2018, Zurich

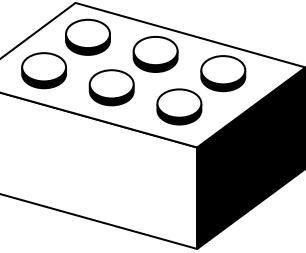


Lego Day 2019, Brunnen



Lego Day 2020, Winterthour

Combiner des briques Lego et le savoir-faire des ingénieurs, une formule gagnante pour susciter l'enthousiasme des enfants malades de la fondation Greenhope



*Delia et Arantxa Olmo-Segovia,
WaltGalmarini AG*

Greenhope est une petite fondation à but non lucratif créée il y a maintenant quelque dix ans à Lugano. Si son siège est basé au Tessin, elle n'en demeure pas moins active dans toute la Suisse. Les objectifs de la fondation incluent notamment l'organisation de journées de loisirs pour les enfants atteints du cancer et leurs familles. Depuis plus d'une décennie ont lieu chaque année plusieurs événements à travers le pays. Certains d'entre eux, tel le désormais traditionnel «Lego Day», sont étroitement liés au monde de l'ingénierie et au secteur de la construction.

«Offrir des moments d'insouciance aux enfants cancéreux et à leurs familles, faire briller les yeux de cette jeunesse est une source d'inspiration pour nous. Le Lego Day donne justement vie à de tels instants privilégiés. Nos collaborateurs – qu'ils soient assistants, dessinateurs ou ingénieurs – partagent avec les enfants une expérience très belle et gratifiante dans le cadre d'une collaboration ludique. L'entreprise AFRY ambitionne l'accélération de la transition vers une société durable moyennant des solutions pérennes, afin de parvenir à un équilibre entre les intérêts sociaux et environnementaux. La fondation Greenhope et ses activités rejoignent nos convictions.»

— **Marcello Pavone (AFRY)**

Forte d'une quantité impressionnante de briques et de pièces Lego de toutes formes et couleurs, Greenhope met sur pied des ateliers de jeu basés sur la construction et le travail d'équipe, au cours desquels chacun peut donner libre cours à son imagination. L'atelier se déroule de la façon suivante: les enfants sont répartis en petits groupes et, avant de commencer leurs travaux, définissent un thème commun (celui de cette année mettait l'accent sur «la ville du futur»). Chaque groupe développe ensuite, selon sa propre appréciation, un projet sous la direction d'un ingénieur ou d'un constructeur. Il en résulte de magnifiques ouvrages d'art, stades, bâtiments, lignes de chemin de fer, entre autres créations, que les enfants doivent au final présenter à tous les autres participants, sous le regard fier des parents présents. L'atelier est clôturé par la remise aux enfants d'un diplôme officiel Greenhope en souvenir de cette belle journée.

«Des constructeurs en herbe à la tâche – nous sommes profondément heureux, en tant qu'entreprise, de pouvoir apporter une contribution en faveur d'enfants malades du cancer, et remercions Greenhope pour sa collaboration inspirante et son engagement infatigable envers les jeunes.»

— **Stéphane Braune (WaltGalmarini)**

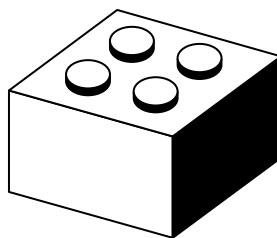


Ce projet d'atelier a débuté à l'initiative commune de la fondation Greenhope et de l'entreprise AFRY, partenaire principal. Au fil des années, d'autres importants partenaires sont venus s'associer à la démarche, à l'instar de WaltGalmarini à Zurich et de Dr. Deuring + Oehninger à Winterthour.

«Nous considérons l'engagement social comme essentiel à notre collectivité, y compris de la part de nos petites et moyennes entreprises. Et ce d'autant plus s'il apporte une aide aux enfants et adolescents malades ainsi qu'à leurs familles, leur offre une distraction bienvenue et illumine leur visage d'un sourire. Nous aspirons à ce que ces personnes puissent reléguer, un certain temps du moins, la souffrance au second plan. Nous sommes très reconnaissants aux responsables de Greenhope d'avoir initié ce projet et nous réjouissons d'ores et déjà des nombreuses autres rencontres lors d'événements sportifs, de concerts – ou encore des légendaires Lego Days!»

— **Martin Deuring (Dr. Deuring + Oehninger)**

La collaboration de la fondation Greenhope avec des entreprises ne vise pas seulement et uniquement le sponsoring, mais également l'implication des collaborateurs de ces entreprises dans les événements. Ils peuvent ainsi participer activement et proactivement aux rencontres avec les petits invités et vivre l'expérience de l'intérieur.





Le changement de paradigme dans les marchés publics

Entretien mené par **Constructionsuisse** avec **Mario Marti**

Nos vives félicitations, Mario! Comment en êtes-vous venu à rédiger cet ouvrage?

Un grand classique: j'avais soumis l'idée de ce livre à Constructionsuisse – et, comme toujours, la tâche de la réalisation est revenue... à l'auteur de l'idée! Toute plaisanterie mise à part, nous accompagnions la révision de la loi très activement depuis de nombreuses années déjà. Moi-même m'y suis intéressé pour la première fois en 2006. C'est ainsi qu'est né le besoin de mettre par écrit les expériences acquises. En outre, le fait que bon nombre de mes collègues considéraient la révision comme peu spectaculaire, une sorte de statu quo en quelque sorte, n'a eu de cesse de me frapper. Cette attitude m'a agacé, dans la mesure où la volonté du législateur d'opérer un vrai changement de paradigme – renoncer au dictat des prix en faveur d'une véritable concurrence qualitative – est on ne peut plus limpide. Cet aspect doit également être exprimé dans l'interprétation de la nouvelle loi. Raison pour laquelle nous tenions à ce que cette position s'inscrive elle aussi dans l'enseignement juridique.

Quelles sont, à vos yeux, les principales nouveautés du droit révisé?

La durabilité, clairement. Auparavant, l'objectif du droit des marchés publics était la rentabilité. Cette dernière s'étoffe désormais – et au même niveau – de la dimension de durabilité. Cette nouveauté change totalement la donne pour les autorités adjudicatrices, l'accent étant mis maintenant sur la qualité de la prestation. Plusieurs autres innovations illustrent ce changement de paradigme, notamment de nouveaux critères d'adjudication tels que – outre la durabilité – les coûts du cycle de vie, la teneur novatrice, la plausibilité de l'offre et la fiabilité du prix. Ou encore l'obligation de vérification d'offres anormalement basses et le renforcement de formes d'acquisition axées sur la qualité, comme le concours, le mandat d'étude ou le dialogue. Et bien entendu, la formulation retenue pour l'adjudication: à l'avenir, le marché reviendra à l'offre «la plus avantageuse» et non plus à l'offre «économiquement la plus avantageuse».

Qu'en est-il aujourd'hui de la mise en œuvre du nouveau droit?

Le droit fédéral est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. À l'échelon cantonal, l'implémentation du nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) avance plus lentement, mais les efforts que nombre de cantons déploient pour accélérer cette mise en œuvre sont très réjouissants à voir. L'application concrète reste encore disparate, or elle requiert un certain temps. Les autorités adjudicatrices font montre d'une grande volonté d'utiliser les nouveaux instruments. Ce qui n'est pas toujours facile: définir et appliquer un critère d'adjudication axé sur la durabilité par exemple est aussi ambitieux que complexe. Il me paraît en l'occurrence important que les autorités et les soumissionnaires fassent preuve de créativité et d'innovation dans la recherche de nouvelles idées et solutions, et mettent celles-ci en pratique avec courage. Parallèlement, il s'agira d'échanger des expériences et de développer un ensemble de meilleures pratiques. Je suis globalement optimiste!

Rétrospectivement, y a-t-il des moments particuliers de la longue gestation du nouveau droit que vous souhaiteriez souligner?

Deux aspects me viennent à l'esprit. D'une part, la collaboration au sein de la branche et entre les associations a été particulièrement gratifiante.

Constructionsuisse a accompli ici un travail vraiment remarquable. Par ailleurs, la campagne des associations de planificateurs avec l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) a été formidable. J'en profite pour adresser un grand merci à tous les participants.

D'autre part, la modification par le législateur de la formulation qui veut que l'adjudication revienne désormais à l'offre «la plus avantageuse» m'a incroyablement réjoui. Si j'ai suggéré ce changement dans les prises de position adressées à l'époque par l'usic, jamais je n'aurais cru à une telle modification de la loi. Nous avons su par la suite enthousiasmer les milieux politiques pour cette nouvelle formule, ce qui est fou!

À l'attention de quel public avez-vous rédigé cet ouvrage?

Le livre s'adresse à tous ceux qui, dans leur quotidien professionnel, ont affaire aux marchés publics, autrement dit aussi bien les autorités adjudicatrices que les soumissionnaires. Il est écrit dans l'optique de la construction et j'espère par conséquent que les prestataires de ce secteur y trouveront leur intérêt. J'espère bien entendu également toucher un lectorat plus large issu du milieu judiciaire et du droit des marchés publics.

«Auparavant, l'objectif du droit des marchés publics était la rentabilité. Cette dernière s'étoffe désormais – et au même niveau – de la dimension de durabilité.»

Mario Marti, docteur en droit, est directeur associé du site bernois de l'étude d'avocats Kellerhals Carrard. Spécialisé dans le droit privé de la construction et le droit des marchés publics, il donne régulièrement des conférences dans ses domaines d'expertise et contribue à des projets législatifs ainsi qu'à l'élaboration de bases contractuelles. Mario Marti est secrétaire général de l'usic et directeur du groupe de base Planification de Constructionsuisse.

Prix Meret Oppenheim 2022

Conzett Bronzini Partner AG

Le Grand Prix suisse d'art / Prix Meret Oppenheim décerné par l'Office fédéral de la culture (OFC) a été attribué en 2022 notamment au bureau Conzett Bronzini Partner AG, membre de l'usic. Nous félicitons chaleureusement les lauréats pour cette distinction et nous réjouissons avec eux d'une telle reconnaissance et de l'hommage qui est rendu aux prestations d'ingénieur. L'art de l'ingénierie fait partie de la culture du bâti – les ingénieurs Jürg Conzett et Gianfranco Bronzini en sont la preuve vivante.

Rapport du jury

«Jürg Conzett et Gianfranco Bronzini sont bien plus que les ingénieurs de nombreux des plus beaux ponts suisses. Leur conception d'une œuvre de manière globale est instrumentale dans maints ouvrages où les structures définissent l'architecture à part entière. Cette attitude universelle, en lien avec une vision durable de chaque projet, se reflète dans leur capacité d'innovation, quels que soient les matériaux utilisés. En choisissant Conzett et Bronzini comme lauréats de la catégorie architecture, le jury souhaite mettre en avant l'importance de l'art de l'ingénierie pour la Baukultur.»

«Je voudrais toujours conquérir une part de liberté qui signifie que j'essaie le contraire. Il s'agit d'explorer les pôles vieux – neuf, spectaculaire – banal, construire – ne pas construire.»

– **Jürg Conzett**

«Jürg parle de la liberté d'essayer le contraire. C'est incroyablement important. Si nos projets diffèrent autant, c'est sans doute que nous sommes toujours prêts à changer d'avis au cours d'un processus et à nous laisser convaincre par de meilleurs arguments et solutions.»

– **Gianfranco Bronzini**



Jürg Conzett et, à gauche, Gianfranco Bronzini
Photo: Lena Amuat

Code QR d'accès au dossier de presse complet:

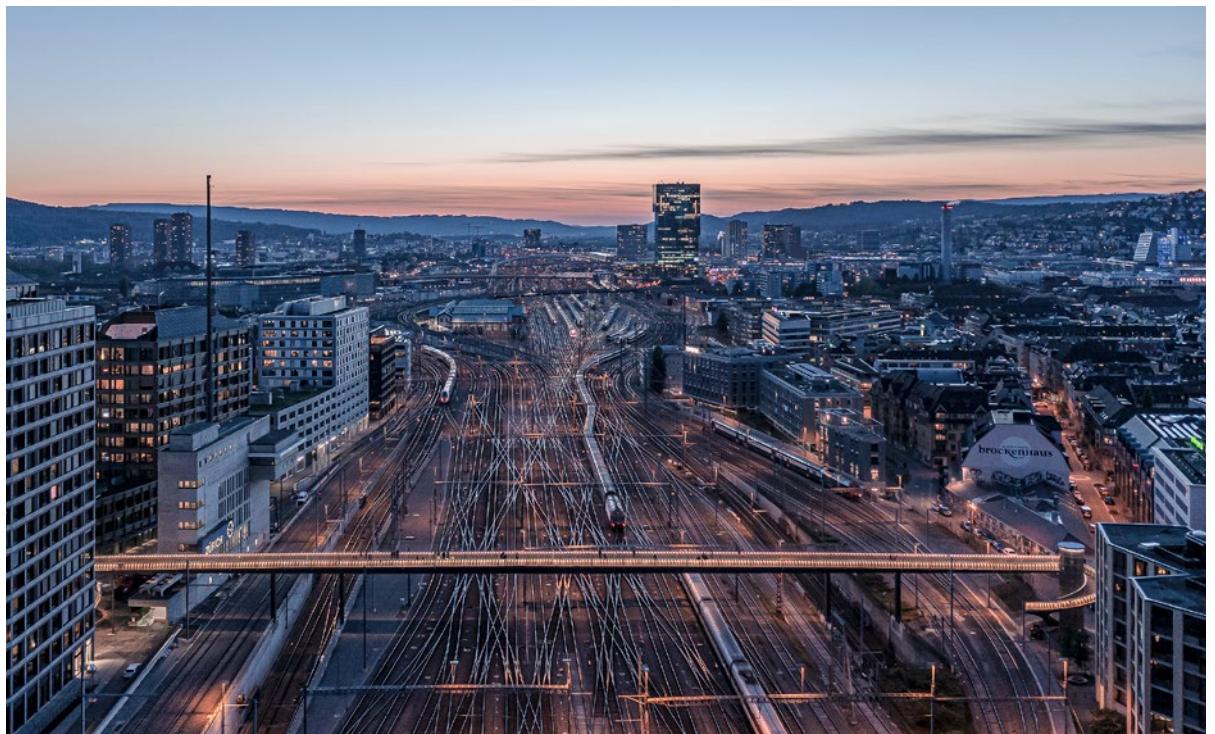




Dans les murs du bureau Conzett Bronzini Partner AG
Photo: Lena Amuat



Projet de plate-forme panoramique, Crap Signina Sagogn
Photo: Lena Amuat



La passerelle Negrelli par-dessus les voies de la gare centrale de Zurich
Photo: René Dürr

Culture du bâti Suisse

À découvrir en ligne dès maintenant!

Parler d'une plate-forme Internet dans une revue imprimée est quelque peu exceptionnel. Pourtant au cours de la dernière décennie, l'art de l'ingénierie a gagné en reconnaissance en tant que culture du bâti. Il nous tient par conséquent à cœur de mieux faire connaître à la société dans son ensemble la diversité de ce concept global.

La nouvelle plate-forme *culturedubatisuisse.ch* est en ligne depuis le 23 juillet 2022. Claudia Schwalfenberg, de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), nous en explique davantage:

Qu'est-ce que «Culture du bâti Suisse»?
La plate-forme Internet «Culture du bâti Suisse» encourage le dialogue sur le cadre de vie que nous concevons et aménageons. Elle met en réseau les acteurs, de l'échelon local à l'échelon international, et se conçoit comme un espace de savoir, d'échange et d'inspiration. Ce projet est une initiative de la Table ronde Culture du bâti suisse, fondée en 2010, de la SIA et de l'Office fédéral de la culture (OFC). La Table ronde Culture du bâti suisse a publié en 2011 un manifeste qui a jeté les bases pour la culture du bâti en tant que nouveau secteur de la politique et de la culture en Suisse.



Rendez-vous sur
culturedubatisuisse.ch.
Vos commentaires sont les bienvenus!

Que peut-on découvrir sur cette plate-forme?

La plate-forme démarre avec de courtes vidéos et des photos de vingt lieux représentatifs en Suisse, prélude aux «Case Studies», et s'étoffe d'un agenda complet d'événements établi en collaboration avec *espazium – Les éditions pour la culture du bâti*. Elle présente également les profils des membres de la Table ronde Culture du bâti suisse et des offices fédéraux chargés de promouvoir la culture du bâti. Des informations actuelles sur le rôle moteur de la Suisse dans ce domaine au niveau européen sont disponibles sur le site partenaire *davosdeclaration2018.ch*.

Quelles sont les prochaines étapes?

Les institutions qui œuvrent dans le domaine et à la dissémination de la culture du bâti peuvent dès maintenant se présenter sur la plate-forme avec leur profil. Dès fin novembre 2022, des textes viendront compléter les courtes vidéos et les photos des vingt lieux évoqués ci-dessus. Un module de conseil en matière de culture du bâti destiné aux villes et aux communes ainsi qu'un module «Discussion» sont prévus pour 2023. Quant au module «Case Studies», il sera enrichi d'autres lieux et conçu de façon interactive.

Claudia Schwalfenberg, docteure en philosophie, cheffe du service Affaires politiques, responsable Culture du bâti, membre du comité des cadres, SIA

Interview

Bernhard Salzmann est le nouveau directeur de la Société suisse des entrepreneurs

Bernhard Salzmann, jusqu'à présent directeur adjoint de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et chef du domaine Politique et communication, a succédé à Benedikt Koch au poste de directeur de la SSE au 1^{er} juin 2022.

Bernhard Salzmann, parlez-nous de vos objectifs. Quels sont, à vos yeux, les plus grands défis à court et à long termes pour le secteur de la construction?

Pour ce qui est des principaux défis actuels, je mentionnerais les négociations autour d'une convention nationale (CN) moderne, le renchérissement et la disponibilité des matériaux de construction, ainsi que par ailleurs la garantie du financement futur de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de la prévoyance professionnelle (LPP). À plus long terme, il s'agit de questions fondamentales de société: comment à l'avenir allons-nous vivre, habiter et travailler? Le secteur de la construction se trouve face à de nombreuses tâches mais aussi à des attentes. Nos propositions de solutions et nos exigences sont résumées dans l'Agenda 125.0, dont les mots clés sont la modernisation du parc immobilier, la densification des zones urbaines, le développement des infrastructures en tant qu'attache pour la Suisse, ou encore la durabilité.

Un sujet nous concerne tous: l'énergie. Quelles opportunités et possibilités (non exploitées) voyez-vous dans ce domaine? À quel niveau le secteur de la construction peut-il apporter sa plus forte contribution au développement durable, et où est-il le plus urgent d'agir?

Nous nous considérons comme un secteur clé et accordons une priorité absolue à la réduction des émissions de CO₂ et à la protection des sols. Le parc

immobilier existant est responsable de 24 % des émissions de CO₂ en Suisse. Aussi proposons-nous prioritairement le remplacement des bâtiments vétustes par de nouvelles constructions énergiquement et, partant, climatiquement neutres – toutes mesures assorties d'une densification de la zone à bâtir. De cette manière, nous répondons à la demande croissante d'espaces d'habitation et de travail, tout en protégeant la ressource rare qu'est le sol. En misant en outre sur l'économie circulaire et le recours à des matériaux de construction minéraux locaux, nous renforçons cette dynamique vertueuse. Les rénovations (totales) constituent une autre approche judicieuse pour garantir des bâtiments neutres en termes de climat.

Nombre de chantiers attendent de l'association qu'elle se positionne, par exemple sur la hausse des prix des matériaux de construction ou la surréglementation croissante. Quelles mesures proposez-vous?

Dialoguer avec les maîtres d'ouvrage est décisif. Dans la situation actuelle exceptionnelle, nous devons pouvoir facturer le renchérissement – tel que le recommande la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB). Nous en appelons ici aux maîtres d'ouvrage publics et privés. La collaboration est essentielle au succès du secteur de la construction dans son ensemble, et doit s'inviter dans des projets conventionnels jusque dans de nouveaux modèles de coopération.

Comment la SSE, en tant qu'association, considère-t-elle le nouveau droit des marchés publics?

Au travers de la loi et de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (LMP/AIMP), le nouveau droit apporte le changement de paradigme souhaité, qui donne la préférence à la qualité

plutôt qu'à l'offre la meilleur marché. Les critères d'adjudication relativisant le prix – à savoir la fiabilité du prix et la plausibilité de l'offre – sont en l'occurrence de première importance. Or le plus grand défi consistera à mettre en pratique ces nouveaux critères de qualité, par exemple la durabilité, et nous collaborons étroitement avec l'usic à cette fin.

Une dernière question: quelle est votre position et celle de la SSE vis-à-vis de la branche des entreprises d'ingénierie-conseil?

Les ingénieurs et les planificateurs sont des partenaires essentiels. Nos intérêts se rejoignent à de nombreux égards, notamment en matière de marchés publics. Sur le chantier, l'impact des travaux de planification professionnels est très immédiat, dans la mesure où ces derniers contribuent à atténuer la pression liée aux échéances et le stress. Nous accordons par conséquent une attention particulière à cette interface.



Bernhard Salzmann, nouveau directeur de la SSE

Assemblée générale usic 2022

L'année écoulée aura été une année hors norme. Or à année exceptionnelle, prestations exceptionnelles! L'usic a mis en œuvre des projets passionnants et suscité la discussion sur des thèmes importants.

Pour son assemblée générale annuelle 2022, l'usic aura eu l'honneur d'accueillir ses invités dans la salle du Grand Conseil à Coire. Bernhard Berger, président de l'usic de 2018 à 2022, a ouvert la partie officielle en revenant sur une année très productive et innovante, entre le lancement du groupe de réflexion, une participation active à des votations politiques et le constat de premiers changements visibles en matière de droit des marchés publics – pour ne citer que ces quelques exemples.

Dans son mot de bienvenue aux participants à la 25^e assemblée générale de l'usic dans les murs historiques du bâtiment du Parlement des Grisons, Dario Geisseler, président du groupe régional usic Suisse du Sud-Est, a – localité oblige – souligné les défis actuels qui occupent le canton. Nombre de problématiques, tels les effets du changement climatique dans les régions alpines, l'augmentation du trafic routier ou encore le débat autour de la production d'énergie, concernent directement ou indirectement les ingénieurs. Ces derniers sont dès lors partie prenante de la recherche de solutions. Dario Geisseler a par ailleurs établi un parallèle entre le canton des Grisons et l'usic, évoquant notamment la diversité linguistique, la garantie de bonnes conditions-cadres pour les travailleurs et la pénurie actuelle de personnel qualifié.

Marcus Caduff, conseiller d'État et chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton des Grisons, s'est fait l'écho de son prédécesseur à la parole, s'engageant pour un cadre de vie, d'habitat et de travail attrayant, un aménagement du territoire adapté aux besoins d'un canton de montagne ainsi qu'en faveur des attentes affichées par le commerce, l'industrie, l'agriculture et le tourisme. Oliver Glockner a, quant à lui, proposé un aperçu intéressant de l'univers innovant du groupe Hilti, au sein duquel il dirige la division Innovation. Au travers de son exposé prônant davantage de productivité dans la construction grâce à l'innovation, il a présenté les avancées du groupe dans le domaine numérique: du Jaibot – un robot de forage mobile semi-autonome – à la gestion des actifs (asset management) en tant qu'approche globale en passant par la modélisation des données du bâtiment (BIM), Hilti se profile comme un partenaire de projet de pointe dans la construction numérique, de la planification à l'exécution.

Remise du Compas d'argent

La partie officielle de l'assemblée générale s'est clôturée par la traditionnelle remise du Compas d'argent de la fondation *bilding* par Urs von Arx, président de la fondation. Andreas Galmarini, de WaltGalmarini AG, lauréat du prix de cette année, s'est vu félicité pour son projet de deuxième pont sur le Rhin postérieur à Reichenau, objet d'une visite guidée en commun au lendemain de l'assemblée générale.

Andrea Galli élu nouveau président de l'usic

La partie interne de l'assemblée générale a fait une large place aux élections. Au terme des deux mandatures de deux ans de Bernhard Berger au poste de président de l'usic, Andrea Galli, directeur du groupe Pini SA Lugano, lui a succédé à la présidence. Le comité de l'usic a compté pas moins de quatre départs. Ont ainsi quitté leurs fonctions Beat Aeschbacher (ingenta ag), Stephan Frey (SCHERLER AG) et Patrick Robyr (bisa – bureau d'ingénieurs sa) après un mandat de huit ans ainsi que Marco Waldhauser (Waldhauser + Hermann AG) après un mandat de cinq ans. En remplacement ont été nouvellement élus au comité pour la période de fonctions 2022-2026 Fiona Trachsel (ewp AG), Olivier Aebi (Gruner AG), Rolf Mielebacher (Amstein + Walther Holding AG) et Martin Winiger (SCHERLER AG). Samuel Richner (B+S AG) a, pour sa part, été réélu au titre de réviseur des comptes annuels de l'association. Le comité a adressé ses vifs remerciements aux membres sortants pour leur engagement, tout en se félicitant de la future collaboration avec leurs successeurs.

Le secrétariat de l'usic a également connu d'importants changements, avec les départs de Lea Kusano (responsable de la communication), de Tanja Crnogorac (collaboratrice de la communication) et de Laurens Abu-Talib (responsable des affaires politiques), tous trois chaleureusement remerciés pour leur contribution. La relève est assurée par Livia Brahier (responsable de la communication) et Maurice Lindgren (responsable des affaires politiques).

Programme d'activités 2022–2023

Andrea Galli a endossé son tout nouveau rôle de président en esquissant les activités prévues, lesquelles s'inscriront dans un contexte inchangé de séquelles de la pandémie de



coronavirus, de guerre en Ukraine, d'augmentations des prix et de difficultés de livraison. En outre, la révision du droit des marchés publics et son corollaire, l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP), resteront tout comme les années précédentes au cœur des préoccupations.

Il ressort de la révision de la stratégie associative que les activités engagées jusqu'ici par l'usic doivent être poursuivies pour la période 2022–2025, tant au niveau des diverses prestations offertes aux membres que des priorités politiques. Même consensus quant à la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour accroître la visibilité des ingénieurs et renforcer la place de ces derniers sur la scène politique et dans la société. Aussi l'usic souhaite-t-elle d'une part se montrer plus entreprenante de par ses propres actions et prises de position et, partant, servir de modèle; et d'autre part s'engager, en sa qualité de membre de Plavenir, à la création d'un fonds en faveur de la formation professionnelle spécifique à la branche, au sens de l'art. 60 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) – fonds déclaré de force obligatoire générale pour l'ensemble de la branche. L'usic aspire également à être un exemple avec sa décision, approuvée lors de l'assemblée générale, d'introduire un code d'éthique.

L'usic bientôt suisse.ing

Les premières réflexions concernant la nécessité d'un changement de nom sont apparues en août 2019. Après de nombreux entretiens, une enquête qualitative et le travail consciencieux

de la part du groupe ad hoc Relations publiques, la démarche se concrétise. Le comité, qui avait sollicité en 2021 diverses agences pour des propositions plus concrètes de nouveau nom, a pu présenter à l'occasion de l'assemblée générale 2022 l'appellation retenue. La décision de principe de renommer l'usic en suisse.ing a été prise par l'ensemble des membres. Ce changement ne touche en l'occurrence que le nom de l'association. Suite à l'adoption de la modification des statuts dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire en novembre 2022, l'usic pourra dès le 1^{er} janvier 2023 apparaître sous le nom de suisse.ing. Les membres sont assurés d'une phase de transition jusqu'à la fin 2023, durant laquelle ils pourront encore utiliser l'ancien nom. Les appellations usic et suisse.ing coexisteront par conséquent temporairement.

Dîner en compagnie du Chœur des jeunes des Grisons

L'assemblée générale s'est suivie d'une soirée réussie en tout point, agrémentée par le chant unique du Chœur des jeunes des Grisons. Débutant par une interprétation a cappella inattendue du groupe allemand Rammstein, les chanteurs ont soulevé l'enthousiasme avec leurs mélodies traditionnelles suisses, thaïlandaises et africaines.



*Passage de témoin entre Bernhard Berger,
président sortant, et Andrea Galli,
nouveau président de l'usic*



*Livia Brahier, responsable de la
communication, secrétariat usic*

rethink_ing

Neighbourhood engagement et Citizen participation



Le groupe de réflexion a élaboré cinq solutions innovantes au service d'une ville durable.

Comme prochaine étape de la démarche, le comité de l'usic a décidé de concrétiser deux projets visant l'engagement du voisinage et la participation citoyenne. Mais tout d'abord, un bref coup d'œil dans le rétroviseur.

Pourquoi au fond l'usic a-t-elle institué un groupe de réflexion? Si la raison, fort simple, ne nous apprend rien de nouveau, elle vaut toutefois la peine d'être rappelée: nous avons toujours le choix entre laisser passivement les choses se faire et réagir a posteriori, ou au contraire empoigner les problèmes de manière très ciblée et concourir à leur résolution. L'usic a choisi d'assumer un rôle actif et de promouvoir l'innovation, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le think tank rethink_ing se veut un laboratoire d'idées et d'engagement pour les jeunes ingénieurs et planificateurs, une opportunité pour eux de présenter des visions d'avenir réalisables. Il opère comme un réceptacle qui, moyennant un concentré d'intelligence, met à plat les prestations d'ingénierie et simplifie la complexité – une complexité que les ingénieurs non seulement aiment mais excellent à gérer. Plutôt que de poser purement et simplement des exigences, il s'agit d'élaborer des approches co-créatives orientées vers les processus, avec l'objectif de les mettre en œuvre.

Rétrospective

Retour aux sources. À l'automne 2018 s'était fait sentir le besoin de mettre sur pied un groupe de réflexion. Ce dernier s'est réuni pour la première fois au printemps 2019. À peine un an plus tard, en 2020, débutait la collaboration avec Katrin Muff, dont la mission était/est d'accompagner le think tank tout au long du processus d'innovation. L'année 2021 a marqué le véritable envol du groupe de réflexion: près d'une quarantaine de personnes – quinze femmes et vingt-trois hommes – parmi lesquelles la moitié sont membres de l'usic,

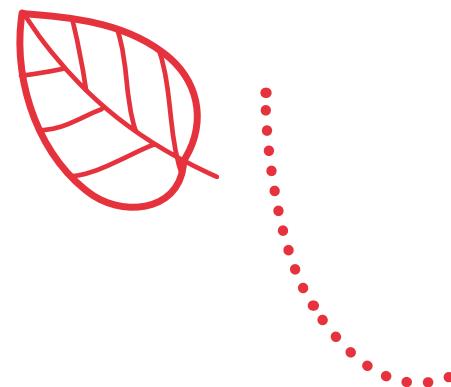
ont pris part à la première rencontre d'innovation qui invitait notamment tous les Jeunes professionnels. Ce premier atelier s'est suivi de trois autres rencontres au cours desquelles ont à chaque fois été conviés, aux côtés des visages de la première heure, des experts supplémentaires. Cultivant un mode de pensée hors des sentiers battus, le groupe de réflexion était à même de proposer au comité de l'usic, le 24 mars 2022, cinq projets ou approches de solution conçus en commun, dont deux sont ressortis vainqueurs. L'«unboxing day» – littéralement jour de grand déballage – du 31 mars visait à faire part des résultats du premier cycle du think tank: les cinq solutions pour l'aménagement de villes durables ont ainsi été présentées aux membres de l'usic et au public au travers d'un sparring verbal entre des ingénieurs et des acteurs de la politique et de l'économie.

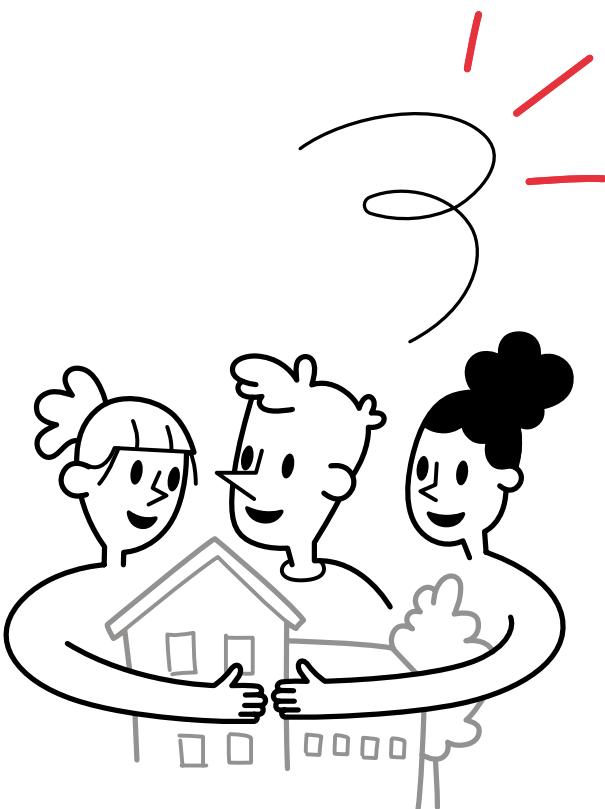
De l'idée au projet concret

Dans le cadre des rencontres d'innovation, les participants ont réfléchi non seulement à des thématiques transversales, mais également à des solutions praticables. Les deux projets désignés vainqueurs par le comité de l'usic – «Neighbourhood engagement» et «Citizen participation» – ont un aspect fondamental commun: tous deux illustrent l'enseignement de rethink_ing, à savoir que les bonnes idées naissent de l'écoute mutuelle et du mélange de différents horizons.

Neighbourhood engagement

Ce projet est axé sur l'entraide au sein de la population, et plus précisément, du voisinage. Discuter d'un sujet ou d'un problème est l'unique façon d'identifier les besoins, d'échanger des connaissances et des expériences, et de





trouver ensemble des solutions. Une conversation de quartier, informelle et simple, peut être un exemple pratique d'engagement du voisinage.

Les rencontres peuvent avoir lieu soit dans le quartier résidentiel concerné, soit aux abords immédiats du lieu de travail. Les hôtes de ces conversations de quartier sont des collaborateurs d'entreprises membres de l'usic: ils disposent d'un réseau local de relations et suggèrent des thèmes de discussion. Il n'y a en l'occurrence aucune prétention à être soi-même un expert, l'essentiel est d'organiser et de permettre l'échange. L'usic fournit à cet effet un guide et un modèle visant à soutenir les différents initiateurs de ces rencontres en maintenant leur charge de travail dans des limites raisonnables.

Citizen participation

Ce projet ambitionne pour l'usic un rôle moteur dans les processus de participation citoyenne. L'usic encourage et soutient le développement de compétences et d'instruments permettant d'intégrer les idées et valeurs des habitants dans les constructions qui les entourent, moyennant des projets pilotes et la transmission des méthodes développées. La participation signifie que résidents et ingénieurs imaginent conjointement des solutions durables. L'être humain doit être au cœur du projet. La lutte contre la crise climatique requiert de profonds changements – et la résistance est inévitable. Or la participation citoyenne est une solution pérenne à la réduction de ces résistances. La démocratie est, après tout, un principe fondamental de la Suisse.

La plate-forme participative offre une opportunité unique:

- Conseil public pour aider les villes à développer des cadres de participation cohérents. Évaluation de la satisfaction des habitants vis-à-vis de décisions politiques et de choix conceptuels.
- Conseil privé pour répondre à l'intérêt croissant des investisseurs envers la participation citoyenne. Assistance dans la gestion des oppositions par l'implication des détracteurs dans le projet.
- Travail de lobbying en faveur de la participation citoyenne pour construire un avenir plus durable. Garantie pour les habitants de disposer d'un choix qui ne se résume pas à l'opposition. Rôle moteur en termes d'engagement et de créativité.

La décision a été prise de mettre en œuvre, dans un premier temps, le projet ciblant l'engagement du voisinage. Le potentiel à cet égard est immense: notre association réunit 422 entreprises réparties sur quelque 1022 sites à travers toute la Suisse. La tenue hebdomadaire d'une conversation de quartier, et ce pendant les huit prochaines années, nous permettrait d'établir une étroite interaction avec nos concitoyens.

Round 2

rethink_ing est une plate-forme d'échange ouverte et sans tabous, dont les ingénieurs et a fortiori la collectivité ont besoin. Il s'agit d'un espace de partage de connaissances, d'acquisition de nouvelles compétences et d'application directe. Le rôle de l'ingénieur ne se limite pas à celui de «faiseur», mais s'étend bien au-delà à celui d'innovateur. L'usic se doit de fournir les impulsions nécessaires pour valoriser ce monde extraordinaire qu'est celui de l'ingénierie. Nous tous profitons du précieux travail accompli et futur dans le cadre du think tank. À tous ceux et celles qui ont collaboré jusqu'ici: un grand **merci!** rethink_ing est un gage de visibilité et permet de mettre en lumière auprès des milieux politiques, de l'administration et de la société l'extrême importance des prestations des ingénieurs et des planificateurs. Et pour terminer, en guise d'aperçu: le nouveau thème de réflexion sera probablement consacré au domaine de la mobilité et s'inscrit par conséquent dans la même lignée des objectifs globaux de développement durable de l'ONU.

Intéressé ou intéressée à participer à la mise en œuvre des deux projets vainqueurs et/ou au deuxième cycle du think tank? Alors n'hésitez pas à me contacter!

Livia Brahier, responsable de la communication, secrétariat usic

De collaborateur à influenceur? Rien de plus vrai!

De collaborateur à ambassadeur de la marque – un potentiel couramment sous-estimé, même dans la branche de l'ingénierie

L'insuffisance de personnel spécialisé est une réalité déjà ancienne et, depuis maintenant quelques années, les métiers d'ingénieur se classent en tête de l'indice de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cet état de fait met à l'épreuve les bureaux d'ingénierie et de planification à double titre: d'une part, les spécialistes manquent à l'appel; d'autre part, les références requises pour satisfaire à certains appels d'offres font par conséquent partiellement défaut et il devient plus difficile d'être pris en considération lors d'adjudications directes ou de procédures sur invitation. Quelles stratégies les employeurs peuvent-ils mettre en place pour parvenir malgré tout à engager les spécialistes dont ils ont besoin et obtenir à terme pour leur entreprise des mandats passionnants?

La branche de l'ingénierie et de la planification évolue – et ce n'est pas nouveau – sur deux marchés en parallèle. Le premier marché, celui sur lequel les entreprises proposent leurs services, fait l'objet d'une âpre concurrence: les prestations ne cessent de se complexifier et les compétences technologiques se font de plus en plus indispensables. La chasse aux références et la lutte pour accéder à des adjudications directes ou à des procédures sur invitation sont ouvertes depuis longtemps. Il y a belle lurette que la qualité n'est plus le seul critère de différenciation des concurrents. Et comme si la qualité n'était pas déjà en soi un défi suffisant, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée vient encore compliquer la donne. Prendre les mesures adéquates au recrutement des spécialistes appropriés relève aujourd'hui de l'activité quotidienne des entreprises d'ingénierie et de planification. Or ces efforts se soldent malheureusement trop souvent par un succès mitigé: le nombre de postes vacants dans les

bureaux d'ingénierie et de planification tout comme dans le secteur public dépasse de loin le nombre de spécialistes disponibles. Entreprises privées et pouvoirs publics se disputent les meilleurs éléments. Partant, le second marché sur lequel les entreprises doivent s'affirmer est celui des spécialistes qualifiés.

Dans quelle mesure est-il si important d'avoir conscience de cette réalité? Quel rôle la qualité joue-t-elle ici?

Le monde du travail, en rapide évolution, exige toujours davantage des entreprises et de leurs collaborateurs. Il ne suffit plus d'effectuer simplement du bon travail, de respecter les normes qualitatives et d'exécuter correctement les mandats confiés. De tels facteurs ne sont plus guère pertinents en termes de différenciation dans une branche – en l'occurrence l'ingénierie – qui fournit des prestations complexes et à forte intensité cognitive, et dans laquelle la bonne facture du travail constitue de facto une condition de base. En revanche, leur absence peut rapidement être vecteur d'insatisfaction chez les clients et avoir une incidence négative sur l'image de l'entreprise – avec pour corollaire toutes les commandes (ultérieures) perdues, voire de possibles sinistres dans le pire des cas.

En quoi une entreprise d'ingénierie ou de planification est-elle unique? Comment celle-ci peut-elle se différencier autrement que par la bonne exécution des mandats et l'excellence de son travail?

L'on peut globalement résumer à trois les facteurs propres à influencer le succès d'une entreprise d'ingénierie, à savoir expertise, relations et réputation.

Pour répondre aux questions ci-dessus, ce sont les collaborateurs d'une entreprise (de prestation de services) qui rendent celle-ci unique. Le personnel en contact direct avec la clientèle – à tous les échelons et dans tous les domaines spécifiques – peut effectivement influencer de façon déterminante l'image de l'entreprise et permettre à cette dernière de se démarquer de la concurrence.



Les collaborateurs rendent une entreprise unique et peuvent influencer son image de façon déterminante.

Il importe de dépasser la page du carnet de commandes, et de voir plus loin. Entre ingénieurs et planificateurs, tout le monde se connaît. Les mandants ont connaissance des compétences des différents bureaux d'ingénierie et, à l'heure actuelle déjà, le prix ne constitue souvent plus à lui seul la pondération déterminante pour l'attribution d'un mandat. La loi fédérale révisée sur les marchés publics entrée en vigueur en janvier 2021 a, de fait, introduit une nouvelle culture d'adjudication qui accorde une place considérable à la concurrence axée sur la qualité. Les collaborateurs en charge de projets jouent désormais un rôle nettement plus décisif. Il faudrait donc, lors de mises au concours, faire valoir davantage le savoir-faire disponible au sein de l'entreprise. Si une telle démarche devait s'avérer impossible, il pourrait être judicieux d'envisager des coopérations avec des bureaux partenaires. La pénurie de spécialistes qualifiés touchant – comme déjà évoqué – l'ensemble de la branche, pourquoi ne pas unir ses forces et travailler ensemble sur des projets lucratifs? L'entreprise conforte sa position non seulement vis-à-vis des mandants, mais également de potentiels futurs employés. Pourtant, cette voie n'a été jusqu'à présent qu'insuffisamment exploitée.

Les entreprises peuvent en outre renforcer l'attrait de leur marque en montrant en toute transparence ce qu'elles incarnent. Quelles sont les valeurs défendues? Quelle est la culture d'entreprise? Nombre d'entre elles – et pas uniquement du secteur de l'ingénierie et de la planification – ne sont pas en mesure de répondre à ces questions. La négligence est plus manifeste encore lorsque la direction de l'entreprise fixe une vision ou une mission qu'elle-même suit à

peine, mais entend que ses subordonnés se conforment au quotidien au code d'éthique consigné par écrit dans le détail. Il est opportun pour les cadres dirigeants d'investir du temps à définir, de concert avec les collaborateurs, des valeurs d'entreprise claires et intelligibles. Des valeurs élaborées en commun sont davantage susceptibles d'être appuyées, développées et investies par les employés et leurs supérieurs. Les entreprises gagnent ainsi en authenticité et en accessibilité. Qu'on nous permette une comparaison assez approchante avec l'éducation des enfants: si des parents attendent de leur progéniture qu'elle connaisse les règles de bonnes manières à table et les respecte en tout temps sans s'y tenir eux-mêmes, il y a fort à parier que la prochaine sortie au restaurant laisse un goût amer – aux parents, au personnel de l'établissement et aux clients.

Alors des ingénieurs-collaborateurs-influenceurs? N'est-ce pas pousser l'idée un peu loin?

Les employés d'une entreprise sont déjà, en soi, des ambassadeurs de la marque – vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Tous les propos tenus sur l'entreprise dans le cercle de la famille, des amis et des connaissances, ou encore auprès de collègues et de clients, influence la perception que les tiers ont de celle-ci, aussi bien positivement que négativement. Le message envoyé par les collaborateurs est relayé par leurs contacts, démultipliant par ricochet son impact. Pourquoi ne pas mettre à profit cette circonstance et l'exploiter dans un sens favorable?

«Les collaborateurs font toute la différence»

Des employés satisfaits et se sentant valorisés développent fréquemment un attachement profond à l'entreprise, un attachement qu'ils affichent progressivement plus fortement vis-à-vis de leur entourage. L'attitude positive perçue consolide la confiance portée à l'entreprise et rend cette dernière plus intéressante tant pour des spécialistes potentiellement candidats que pour d'éventuels clients, mandants et autres parties intéressées. Des collaborateurs qui auront été invités à participer par exemple à l'élaboration d'une charte de valeurs auront une motivation intrinsèque à porter ces mêmes valeurs avec conviction à l'interne comme à l'externe. L'entreprise inspire confiance, elle voit croître son attrait sur le marché du travail et des services, en même temps qu'elle se distingue de la concurrence. Les collaborateurs accroissent quant à eux leur «valeur marchande», avec à la clé un effet de levier pour leur plan de carrière.

Trop d'entreprises d'ingénierie et de planification méjugent le potentiel d'impact, au quotidien, de leurs collaborateurs à travers leurs actes et leurs actions. Dans le commerce interentreprises (ou commerce «B to B» – business to business) également, l'être humain est aux commandes décisionnelles: des clients qui veulent se sentir estimés, des mandants qui ont à livrer des réalisations de qualité. Une entreprise d'ingénierie et de planification qui parviendra à mettre en œuvre les projets dans le souci de satisfaire le client, de lui prouver son estime et d'exprimer ouvertement sa fierté professionnelle à collaborer avec lui, prendra une avance décisive sur ses concurrents.

Agir comme «influenceur» ne signifie pas automatiquement être une personnalité ou une célébrité. En établissant une base de confiance avec leur interlocuteur, les collaborateurs participent implicitement de l'image authentique et crédible de l'entreprise – notamment dans le commerce interentreprises et, en particulier, dans le domaine des services où le produit final résulte de leur propre prestation. Si le calcul monétaire du bénéfice des mesures décrites ici est certes plus aléatoire que celui de la statique d'un pont ou d'un bâtiment, il n'en demeurera pas moins que les messages sincères des collaborateurs à l'adresse de la clientèle ont, à moyenne échéance, un effet valorisant

en matière d'image. Les entreprises suffisamment courageuses pour prendre des initiatives à cet égard seront récompensées par une satisfaction accrue de leur personnel, une meilleure rentabilité et une loyauté renforcée de la part des employés et des clients.

Les entreprises peuvent à coup sûr devenir plus attrayantes en étendant leur visibilité: que fait l'entreprise? comment et pour qui? L'objectif est d'asseoir une notoriété en misant entre autres sur des médias sociaux, des revues spécialisées pertinentes, des associations professionnelles, des activités professorales ou un site Internet, lequel devra être facile à trouver (le mot clé étant ici l'optimisation des moteurs de recherche). Il n'existe pas de recette universelle: chaque entreprise doit trouver son propre chemin, vérifier régulièrement l'efficacité des mesures engagées et, le cas échéant, procéder à des réajustements.

Si cette démarche n'est peut-être pas la plus rapide, l'effort se révèle néanmoins payant, tant pour l'entreprise que pour ses employés.

Et sur le long terme?

Le manque de main-d'œuvre qualifiée est un fait avéré, et aucune solution rapide pour y remédier n'est en vue. Les entreprises d'ingénierie et de planification feront dès lors montre de perspicacité en dévoilant au grand public les prestations remarquables qu'elles fournissent au profit de la société, en se mettant en lumière et en suscitant fascination et vocation au travers de réalisations exemplaires, en se positionnant elles-mêmes comme des modèles ainsi qu'en influençant positivement et durablement leur image personnelle et celle de la branche. Et en s'interrogeant: que signifie-t-il d'être ingénieur ou ingénierie? quelles sont les diverses facettes de ce profil professionnel? comment enthousiasmer précocement les filles aux métiers techniques? quels sont les freins pour de nombreux garçons encore à choisir cette voie? Les entreprises d'ingénierie et de planification devraient s'efforcer d'intensifier leur collaboration avec les écoles, les associations et autres institutions, aux fins de promouvoir leur secteur dès l'école enfantine et non pas seulement au niveau du secondaire. Un investissement pour l'avenir. Un investissement qui portera ses fruits sur le long terme.

«Les collaborateurs font toute la différence»

Kathrin Haupenthal, ancienne cheffe d'équipe auprès de ewp AG
Photo: Thomas Egli

«ET LE GAGNANT EST...»

Le Building Award lance sa cinquième édition



Alain Escher, rayonnant vainqueur de la catégorie «Jeunes professionnels», répondant aux questions de Christa Rigozzi

Fin août 2022, les responsables et partenaires du Building Award ont eu le privilège de pouvoir se glisser dans les coulisses du dernier projet vainqueur de la catégorie «Jeunes professionnels». Si Alain Escher, lauréat 2021, a su à l'époque convaincre le jury par l'excellence de sa performance ingénieriale, il en est de même aujourd'hui in situ. Gageons que l'histoire de ce prix continuera de s'écrire avec de nombreux nouveaux projets à la clé. Le 5^e Building Award est lancé! Le délai de dépôt des dossiers court jusqu'au 10 février 2023.

«And the winner is...» La tension était palpable en ce 2 novembre 2021, au Centre de culture et de congrès de Lucerne, lorsque le nom d'Alain Escher a enfin été prononcé. Ce jeune chef de projet de 32 ans, collaborateur auprès de eicher+pauli AG, a remporté le 4^e Building Award dans la catégorie «Young Professionals». Qu'il reçoive ici encore toutes nos félicitations!

Fin août, responsables, partenaires et autres sponsors du Building Award ainsi que de Jeunes professionnels intéressés ont pu découvrir réellement le projet primé. Sur son site de Flamatt, le groupe Comet développe les technologies de pointe de la haute fréquence et de la radiographie, et produit des composants clés pour le contrôle non destructif des matériaux. En sa qualité de chef de projet, Alain Escher a apporté une contribution décisive à la construction d'une nouvelle extension de quelque 18 000 m² et au remplacement connexe des installations frigorifiques existantes. Il était chargé de la coordination spatiale et technique ainsi que de la direction du projet pour les domaines ventilation, froid, chaleur et climatisation. Les exigences élevées en termes de climat des locaux et la flexibilité d'utilisation souhaitée mettaient au défi la mise en réseau des différentes installations techniques du bâtiment. La densité d'installations requise a valeur de rareté.

Le Building Award est organisé par la Fondation suisse pour la promotion de la relève des ingénieurs de la construction (*bilding*). Le prix est soutenu par Infra Suisse, la SSE et l'usic.

Informations et documents: www.building-award.ch

Déposez dès à présent vos projets pour le 5^e Building Award!

Prestations d'ingénierie d'exception, paillettes et glamour, divertissements de haut vol, discussions et histoires passionnantes – voilà ce que promet, une fois encore, la prochaine cérémonie du Building Award le 15 juin 2023 sur la scène du Centre de culture et de congrès de Lucerne. Christa Rigozzi reste fidèle à son rôle d'animatrice de la soirée.

Le Building Award offre aux métiers d'ingénieur de la construction et à leurs représentants une plate-forme de visibilité, soulève l'attention à leur endroit et, partant, renforce l'image de la profession. Les meilleurs candidats et leurs équipes seront honorés dans ce cadre de choix. Le prix accorde en outre une importance particulière à la relève professionnelle: aussi ont été expressément créées à cet effet la catégorie «Promotion de la relève dans le domaine de la technique» et, surtout, la catégorie «Jeunes professionnels», laquelle rencontre un succès croissant.

L'avis de concours est joint au présent numéro d'usic news.

Daniela Urfer, responsable des séminaires usic/secrétariat de la fondation *bilding*, et Christian Fluri, responsable de la communication du Building Award

Le Building Award invite les entreprises, les institutions ainsi que les ingénieurs de tout âge et de toute discipline à soumettre jusqu'au 10 février 2023 leurs projets – qu'ils les aient conçus seuls ou en équipe – à un jury prestigieux qui les évaluera et, qui sait, les récompensera. Ce prix dévoile à un large public des innovations et des prestations hors pair du domaine de la construction, lesquelles sont autant de modèles pour la jeune génération.

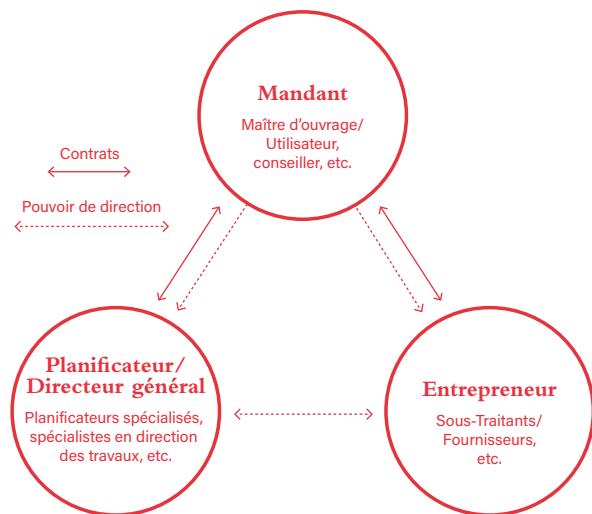


Séminaire de perfectionnement usic

28 avril 2022, en collaboration avec l'ATB Argovie

Le 28 avril 2022, l'École technique supérieure de construction de Unterentfelden a accueilli le séminaire de perfectionnement organisé de concert par le groupe régional usic Argovie et le Service du génie civil (Abteilung Tiefbau, ATB) du canton d'Argovie sur le thème des rôles et tâches des maîtres d'ouvrage et des planificateurs. Malgré le report de la manifestation à plusieurs reprises depuis 2020, la présence de quelque 140 participants prouve que la thématique n'a rien perdu de son importance. Le public réunissait ainsi, outre des collaborateurs de bureaux de planification, des collaborateurs de l'ATB ainsi que des représentants de services d'urbanisme et d'entreprises de construction.

Dominik Studer, ingénieur cantonal, et Rolf Buchser, président du groupe régional usic Argovie, ont ouvert la soirée, en rappelant qu'une haute qualité de planification et d'exécution ainsi qu'un traitement efficace des projets reposent impérativement sur une compréhension commune des rôles, sur des procédures claires et une collaboration partenariale.



La première partie de la rencontre visait à présenter plus en détail le Service du génie civil dans son rôle de maître d'ouvrage, de propriétaire d'infrastructures et de mandant, et à expliquer notamment les dépendances vis-à-vis des différents services spécialisés. Les tâches et obligations se fondent en l'occurrence sur la norme de compréhension SIA 101 «Règlement concernant les prestations des maîtres d'ouvrage» parue en 2020, laquelle sert à clarifier les interfaces entre les intervenants à chaque phase du projet. Une deuxième partie, axée sur les tâches des planificateurs, a mis en lumière en particulier les diverses fonctions du directeur général du projet, du planificateur spécialisé et du directeur des travaux. Enfin, une troisième et dernière partie a abordé d'importants aspects de la collaboration avec les communes et les industries.



Les tâches et rôles des intervenants dans le processus de planification et de construction étant décrits exhaustivement dans des normes et règlements, l'objectif de la rencontre n'était pas d'apporter de nouvelles connaissances mais plutôt de rappeler ces tâches et rôles à la mémoire des participants ainsi que de les compléter au mieux par des expériences et des enseignements tirés de la pratique. L'échange de questions et réponses au terme des deux heures qu'a duré le séminaire a lui aussi montré qu'au quotidien, le déroulement des projets n'est pas toujours à la hauteur des espérances.

L'apéritif de clôture a souligné à quel point les professionnels de la branche attendaient cet échange entre collègues aux fins de discuter et d'entretenir les contacts. Les retours positifs attestent un réel intérêt pour de telles manifestations. Aussi l'usic et l'ATB envisagent-ils de perpétuer l'événement, en y associant les entreprises de construction.



●
Michael Nöthiger, membre de la direction
de Gähler und Partner AG

FIDIC Global Infrastructure Conference

«Building a better tomorrow, by investing today: Sustainable infrastructure development to improve community wellbeing»

Le grand jour est enfin arrivé! Il a en effet fallu faire preuve d'un peu de patience après que la Suisse avait été désignée dans la liesse prochain pays hôte – c'était en 2019 au Mexique. Suite à deux années de conférences virtuelles, la conférence mondiale sur l'infrastructure de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) a pu se tenir en présentiel à Genève du 11 au 13 septembre 2022.

Dans un contexte de lente rémission de la pandémie de coronavirus et d'interrogations sur la reprise mondiale et la reconstruction de l'économie, la conférence de la FIDIC abordait cette année un thème résolument orienté vers l'avenir. Créer des lendemains meilleurs en investissant aujourd'hui: le développement durable de l'infrastructure visant l'amélioration du bien-être des communautés se concentrera sur la façon dont nous pouvons construire un avenir viable à travers le monde, dont la collectivité tout entière puisse profiter.

À 8h45 précises, Anthony Barry, président de la FIDIC, et Nelson Ogunshakin, Order of the British Empire, Fellow of the Royal Academy of Engineering et directeur général de la FIDIC, ont accueilli dans leurs allocutions respectives les quelque 500 participants venus de 75 nations différentes. À la suite d'un intermède musical orchestré par trois joueuses de cor des Alpes, Andrea Galli, notre présidente de l'usic, et Helene Budliger Artieda, directrice du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), ont à leur tour pris la parole pour souhaiter la bienvenue à l'assistance.

Nous reproduisons ci-après le discours liminaire de Helene Budliger Artieda:

«Ladies and Gentlemen,

Let me first welcome you to the beautiful city of Geneva and thank the International Federation of Consulting Engineers for their kind invitation to speak to you today. I hope you had a good trip to Geneva. This may have involved an airplane, a train and some form of local public transport. For those of you who want to extend their stay, cable cars can give you a ride through the Swiss Alps. There, unfortunately you will witness the fast melting pace of glaciers.

You certainly sense the point I am about to make: infrastructure is everywhere in our daily life. And, if we take the melting glaciers as an indicator of one of the key challenges of our time, we need a growth path that is more sustainable. With scarce natural resources, infrastructure is critical for the success of the Swiss economy. Large infrastructure projects also left a lasting impact on the Swiss education and financial system. Railway construction – and tunneling the Gotthard in the 19th century – led to the creation of two emblematic Swiss institutions still alive today: (i) the Federal Institute of Technology to cover the need for engineers and (ii) a bank we know today as Credit Suisse to provide the financing. What this example nicely illustrates: infrastructure is not only about bricks and mortar, particularly in our digital times. To make it work we need a functioning system involving a vast array of professions and providers.

Your profession is most critical in that system. The ingenuity of engineers is required to push the boundary of technological progress and to design solutions fit to address the infrastructure challenges of our time. This includes designing solutions that are smart, environment friendly and resilient to climate change and natural disasters. I am not an engineer.

As the Head of the Swiss State Secretariat for Economic Affairs I am dealing with economic policy in a domestic and international perspective. Let me perhaps highlight three areas of my office's work and how they relate to sustainable infrastructure: namely, (1) economic framework conditions, (2) support to the exporting industry and, (3) economic cooperation in developing countries.

1 – First point: Economic framework conditions

Infrastructure is critical to economic competitiveness. Businesses need easy access to transport, a stable electricity grid with affordable power and reliable telecom services including fast internet connections. Lock-downs during the Covid pandemic made this last point clear. But framework conditions entail more than hard infrastructure.

Several policy areas need to work together. I have already alluded to finance and education. But sound governance in public institutions, smart regulation and a business friendly environment that favors innovation and the entrepreneurial spirit is also necessary.

To this date, Switzerland has shown a remarkable ability to adapt to changing circumstances. This flexibility does stem from Switzerland's capability to find pragmatic solutions among differing interests. Consultation and dialogue with stakeholders – ranging from politics, to the economy and social partners down to local communities – is a distinctive feature of our political culture.

I think that infrastructure projects need that kind of consensus building too. All too often, good projects do not materialize because of opposing interests. Each interest is legitimate in itself, but taken together they lead to a standstill. We have, for example, our share of homework to do to overcome backlogs in the energy transition. We need more energy; meaning more renewable energy projects with and beyond the traditionally strong hydropower sector.

2 – Second point: Access to infrastructure projects abroad for Swiss industry

There are no large Engineering, Procurement and Construction (EPC) contractors in Switzerland. Yet, there is a lot of specific know-how relevant to EPC contractors in infrastructure projects; for example but not limited to the areas of sustainability – cleantech – and digital connectivity.

Since 2019 we have therefore strengthened our approach to support the Swiss industry to participate in infrastructure projects abroad. Instead of building from scratch, we have adopted a network approach. That means to connect better state actors with the public and private infrastructure sector. We want to do so in a targeted manner.

The spirit of the network is to work as one Team Switzerland. This team includes: Swiss Global Enterprise (S-GE), the Swiss Export Guarantee Agency (SERV), our diplomatic Missions abroad and the relevant private sector associations. A digital platform shall better connect demand generated

from large infrastructure projects with potential Swiss suppliers. Swiss private capital shall be made available for such infrastructure investments.

3 – Last but not least, third point: Aid to infrastructure in developing countries

In Switzerland, we face the probability of energy shortages this winter. What is a probable scenario here in Switzerland, is unfortunately normality in many places in the world: 1.1 billion people – almost 16% of the world's population – have no access to electricity at all. If we add energy shortages, the picture is even bleaker.

And let us be clear, the achievement until 2030 of many Sustainable Development Goals (SDGs) critically depends on basic infrastructure: hospitals and schools need energy, better health outcomes need safe drinking water, growth that is inclusive needs public transport to remote areas, fighting hunger means also losing less of the harvest by better storage facilities.

Therefore, infrastructure is a key pillar in our economic cooperation and development program. Infrastructure has also a decisive role to play in achieving the targets of the Paris Agreement on climate change. And very sadly, Russia's military aggression against Ukraine will once again put the notion of post-war reconstruction on the agenda in Europe.

Let me provide three elements to illustrate our approach. They pertain to the financing of infrastructure, to applying sustainability standards and to making cities more sustainable.



Anthony Berry, président de la FIDIC



*À gauche: Nelson Ogunshakin OBE FREng, directeur général de la FIDIC
 À droite: Babajide Olusola Sanwo-Olu, gouverneur de l'État de Lagos, Nigéria*

- We support the financing of sustainable infrastructure in developing countries.

We do so via multilateral platforms such as the Private Investment Development Group (PIDG) – in cooperation with the UK, the Netherlands, Sweden and Australia. This kind of cooperation is crucial as our financial means are limited. The aim is to mobilize the private sector to finance infrastructure in developing countries. These countries are usually not investment grade.

Since 2002, 190 projects have been financed and 120 projects have started operation. 220 million people have access to new or improved infrastructure services ranging from energy, housing to transport. These projects have supported 322 000 jobs and have mobilized USD 23 billion from the private sector.

- We support sustainability standards for infrastructure.

Switzerland is known for quality. We see value in infrastructure that is safe, which is built in accordance to sound environmental, social and governance standards, and that is of high quality. For instance, we have contributed significantly to the development of the Hydro-power Sustainability Standard which is applied globally. As engineers, ensuring standards is certainly familiar business to you.

The World Bank Group and regional multilateral development banks play an important role in developing and mainstreaming standards globally. Therefore, as a shareholder of these banks, we aim to decarbonize their project financing. Further, we also insist that these institutions implement best practice in infrastructure projects.

- We support cities to become more sustainable.

Cities generate 80 % of global economic output, they emit more than 70 % of the world's greenhouse gases. Therefore, with municipalities and local utilities we aim to improve planning, operations and maintenance of infrastructure. We do so by strengthening human capital and transferring know-how.

We work with urban planners to develop smart growth strategies that encourage among others the use of public transport and non-motorized mobility. Traffic accounts for over a 1/3 of pollution in towns and cities. Let me give you just one example: in the city of Bogota, we supported the planning of TransMiCable; that is, cable cars as a means of public transport. TransMiCable connects a low-income area (Ciudad Bolivar with 700 000 inhabitants) to the city center. It replaces 110 buses, cuts travel time by 80 % and induces local economic activity.

Ladies and Gentlemen, I hope I could give you an insight on our infrastructure related work. Let me conclude, by circling back to the beginning. I have referred to the Federal Institute of Technology. I did so quite deliberately as it is the type of Swiss institution that we are proud of and people in this room are likely familiar with. These institutions qualified generations of engineers, who build the core of the Swiss excellence in engineering.

But let me also say that the Federal Institutes of Zurich and Lausanne stand for a broader education and research system in Switzerland. This system is top notch in the world and our natural resource. We have to take care that this remains so. Swiss research needs access to European and global networks. Knowledge is global, as you are coming to Geneva today quite clearly demonstrates too.

Thank you for your attention.»

Le savoir-faire des ingénieurs au service de notre quotidien

Andrea Galli a insisté sur l'importance pour les ingénieurs de démontrer la valeur ajoutée de leur travail en mettant en avant, au-delà des pures données techniques, l'impact positif de leurs prestations sur le quotidien de tout un chacun. Et de citer quelques exemples: une centrale hydroélectrique ne s'arrête pas au stockage de mètres cubes d'eau et à la production de mégawatts, elle est aussi source de chauffage pour nos maisons. Un bâtiment, davantage qu'un assemblage de béton, d'acier et de technologie intelligente, sera un lieu de résidence, de scolarisation des enfants ou encore de soin pour les personnes âgées. Quant aux routes qui quadrillent nos espaces de vie, elles ne se résument pas à une couche d'asphalte: elles relient les gens.

La formation en tant qu'investissement le plus durable

Raphaël Bello, directeur des finances et des ressources humaines au CERN, a réaffirmé dans son discours liminaire les ambitions de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire: «Nous sommes, aujourd'hui comme demain, engagés dans le développement durable.» Thomas Rohner, professeur à la Haute école spécialisée bernoise, a insisté sur le fait que l'atteinte des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) était entre les mains des participants à la conférence, lesquels peuvent apporter une contribution active au façonnement d'un monde plus durable. Enfin Børge Brende, président du Forum économique mondial (WEF), a appelé à exploiter le potentiel de croissance moyennant des investissements dans des technologies innovantes. Sachant que les crises actuelles sont aussi porteuses de nouvelles opportunités, les problèmes qui se posent aujourd'hui peuvent servir l'urgence de prendre des mesures globales plus radicales contre le dérèglement climatique.

Gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) – tous les jours, partout et pour tout le monde

La troisième session de la conférence (intitulée «ESG – Creating social and community value and embracing a circular economy») se dédiahit, outre à l'application des principes de l'économie circulaire, à la création de valeur sociale et sociétale. Aux yeux des intervenants, l'activité du secteur de l'ingénierie et de la construction devrait être axée, dans son intégralité, sur la création d'une telle valeur. «Ce que nous faisons chaque jour a de profondes répercussions sur les gens», a résumé Michael Carragher, président et directeur général de l'entreprise américaine de conseil en construction VHB.

Nécessité d'une approche globale pour définir le calendrier de la décarbonisation

La mise en œuvre du calendrier de la décarbonisation passe par une stratégie d'acquisition de projets misant sur la valeur et non sur le coût. Marc Steiner, juge au Tribunal administratif fédéral suisse, a martelé que l'évaluation du coût total d'un projet signifiait, pour la branche, de s'affranchir une fois pour toutes de l'approche du prix le plus bas lors des appels d'offres: «La politique des marchés publics doit être modifiée à l'échelle mondiale, afin que puisse s'appliquer une sélection équilibrée et basée sur la qualité», seule gage d'accès à la meilleure valeur. Pierre Epars, directeur général de BG Ingénieurs Conseils, a quant à lui fait part de l'importance que revêt une bonne communication avec le public et les faiseurs d'opinion, de sorte à faire adhérer ceux-ci au calendrier de la décarbonisation: «L'avancement de ce calendrier dépend de l'engagement des milieux politiques, des investisseurs et des clients», mais également, précise-t-il, de l'implication précoce des ingénieurs dans les projets.

Remise des FIDIC Project Awards 2022

Ce concours international vise à reconnaître des projets remarquables menés à travers le monde par des entreprises membres de la FIDIC et leurs clients, et à les récompenser pour leur incidence significative sur la qualité de vie sociale, économique et environnementale. Les lauréats 2022 ont été nommés et honorés dans le cadre d'un dîner de gala à guichet fermé. Les jurés se sont félicités de la transition du secteur de l'infrastructure vers les ODD de l'ONU et de la place croissante accordée au zéro émission nette, une tendance qu'illustre la remise des prix de cette année puisque tous les projets couvrent – au travers d'un large éventail de valeurs de projet – non pas un, mais la totalité des dix-sept ODD.

Ces deux journées de conférence ont, dans l'ensemble, été aussi passionnantes et intenses qu'inspirantes. Une ambiance formidable a régné sur les nombreuses présentations et discussions, ponctuées également de moments conviviaux et de réseautage.

Livia Brahier, responsable de la communication,
secrétariat usic

Images de la conférence mondiale sur l'infrastructure



Andrea Galli, président de l'usic, dans le cadre de l'une de ses nombreuses apparitions tout au long de la conférence – ici le dîner de gala



Depuis la gauche: Andrea Galli, Livia Brahier, Maurice Lindgren, Pierre Epars et, tout à droite, Mario Marti, entourant Nelson Ogunshakin, directeur général de la FIDIC





Helene Budliger Artieda, directrice du SECO, lors de son discours liminaire le premier jour de la conférence



Nelson Ogunshakin OBE FREng, directeur général de la FIDIC



La traditionnelle «Local Colour Night» clôturant la conférence

Photos: FIDIC GIC 2022

101 ans de passion pour la géomatique

bbp geomatik – au service des solutions et des clients

Walter Naef a fondé son bureau de géomètres à Berne tôt dans les années 1920. De la petite structure des débuts, sise à l'est de la ville fédérale, s'est développée au fil des ans une entreprise d'ingénierie de premier plan en matière de géomatique, mensuration d'ingénieur, gestion du territoire, gestion des infrastructures et systèmes d'information géographique, regroupant plus de 70 collaborateurs.



La tradition

En 1921, Walter Naef ouvre son bureau de géomètres à la Brunnadernstrasse à Berne. À l'époque, il arpente encore le terrain avec un mètre à ruban et une équerre à prisme, et maîtrise l'art de déterminer les points et distances moyennant la triangulation. Dès 1972, son fils, Herbert Naef, utilise pour la première fois la mesure électro-optique des distances, rendant ainsi possible le mesurage jusqu'à 100 mètres sans recourir à un ruban de mesure. L'année 1986 marque la passation du bureau de géomètres à Alfred Bichsel, suivie en 2002 d'une fusion avec le bureau d'ingénieurs de Hermann Bigler. Face au progrès technique et à la croissance de l'entreprise, les locaux bernois deviennent trop exiguës et occasionnent le transfert du siège principal au «Geozentrum» à Gümligen. Au moment du départ à la retraite d'Alfred Bichsel en 2019 et de la reprise de la direction de l'entreprise par Ruedi Moser et Stephan Tschudi, bbp geomatik dispose déjà des sites extérieurs de Liebefeld, Laupen et Schwarzenbourg.



L'avenir

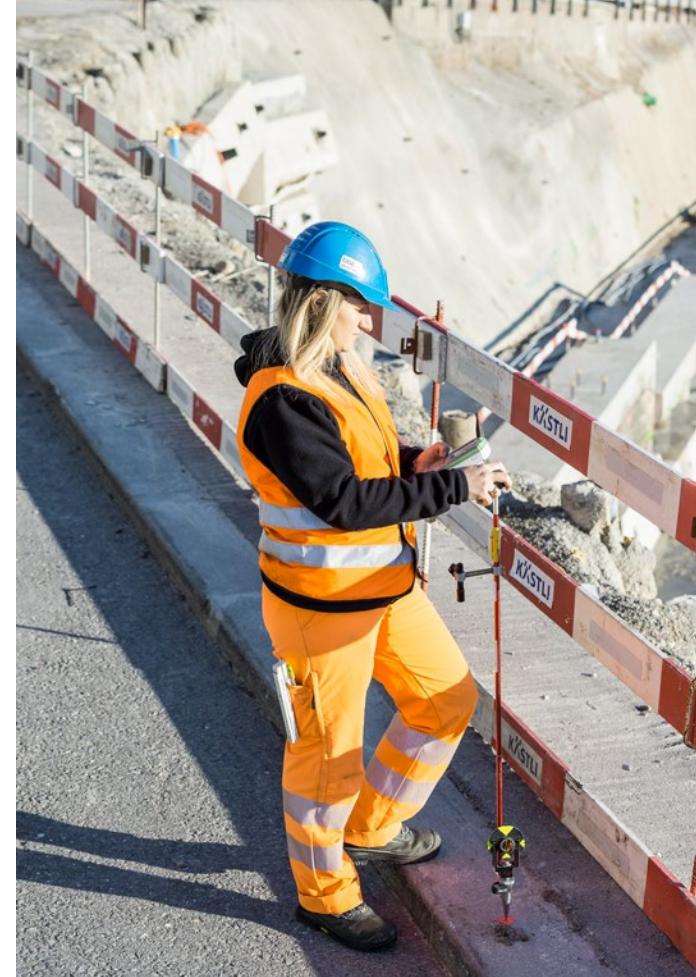
L'avenir est l'élément immuable de cette tradition commerciale. L'entreprise, à la pointe de son temps et des possibilités techniques, parvient toujours à résoudre les problèmes d'ingénierie les plus épineux – ce qui dénote d'une qualité récurrente d'anticipation. bbp geomatik mise également énormément sur la numérisation. De concert avec différentes entreprises, elle met en place un nouveau portail pour les propriétaires de biens immobiliers, visant à faciliter l'accès à toutes les données importantes pour la gestion immobilière. Une multitude de données géographiques et immobilières diverses sont aujourd'hui disponibles, et celles qui manquent peuvent en outre être saisies à tout moment. Le défi consiste à utiliser les données de manière intelligente et à les rendre aisément et rapidement accessibles aux utilisateurs grâce à un outil pertinent (interface).

Le présent

Les domaines d'intervention de bbp geomatik vont des tâches publiques de géomètre conservateur aux mensurations spéciales hautement complexes et à la documentation d'ouvrages, en passant par la géo-information. Les mensurations spéciales montrent à quel point la septantaine de collaborateurs répond à une réelle demande. L'Hôpital de l'Île, la gare de Berne ou les cavernes de Mitholz – autant de projets de construction extrêmement sensibles, pour lesquels les mesures de l'ordre du millimètre sont décisives. De telles mesures relèvent justement de la compétence principale de bbp geomatik.

La dimension humaine

Les satellites, scanners, drones et photos aériennes mais également, comme par le passé, les mesures de distances et d'angles, constituent l'outillage actuel des géomaticiens. Cet éventail d'instruments requiert des professionnels parfaitement formés, capables de combiner les connaissances traditionnelles et futures, d'anticiper et de collaborer. C'est la raison pour laquelle bbp geomatik investit avec force dans la formation. Les huit places d'apprentissage et les nombreuses places de stage offertes aux ingénieurs de demain sont une parade à la tant évoquée pénurie de main-d'œuvre qualifiée.



La numérisation croissante n'ôtera pas au métier de géomaticien son rôle prépondérant. Il reviendra toujours à des personnes humaines, dotées d'une large formation, d'identifier les problèmes *in situ* et de trouver les solutions *ad hoc*.

Dire que bbp geomatik est spécialiste en résolution de problèmes, c'est aussi rappeler que des hommes et des femmes œuvrent d'arrache-pied en arrière-plan. Une équipe qui, jour après jour, s'engage avec passion à trouver des solutions pour l'avenir. Et ce depuis 101 ans. Et tout porte à croire que l'entreprise continuera de jouer un rôle déterminant dans la géomatique et la mensuration au cours des 101 prochaines années encore.

Un géoportail propre

bbp geomatik a développé son propre géoportail en libre accès (geoportal-bern.ch), lequel offre de nombreuses informations utiles aux ingénieurs.

bbp geomatik ag

Worbstrasse 164
3073 Gümligen
T +41 31 950 95 95
bbp@geozenn.ch

Stephan Tschudi, bbp geomatik ag,
membre du comité de l'usic



Henauer Gugler AG fête son centenaire

«Qualité et professionnalisme – tels sont nos fondements depuis désormais 100 ans»

Cette année, Henauer Gugler AG fête son centenaire. Depuis sa création, l'entreprise a écrit l'histoire de multiples façons. Reto Troxler, président de la direction, s'exprime sur les points forts de Henauer Gugler AG et le rôle que cette dernière entend jouer à l'avenir.

Reto Troxler, comment une entreprise est-elle capable de marquer de la sorte le devenir d'une branche pendant une centaine d'années?

En se développant continuellement, en réfléchissant à long terme et en agissant avec prévoyance, ce qui implique également de relever d'importants défis et de promouvoir des solutions viables. Cette attitude a permis à Henauer Gugler AG de compter parmi les entreprises d'ingénierie suisses de premier plan. La fusion avec l'entreprise d'ingénierie CSD Holding SA en 2015 grave une nouvelle étape à cet égard, sachant que le groupe emploie aujourd'hui 950 personnes sur 30 sites à travers la Suisse et dans des pays limitrophes.

Quelle fonction Henauer Gugler AG endosse-t-elle au sein du groupe?

Nous sommes responsables des prestations d'ingénierie civile en Suisse alémanique. Notre domaine de spécialisation était et reste la planification de projets de construction complexes et extrêmement exigeants. Henauer Gugler AG a été coresponsable de la réalisation de nombreux édifices aujourd'hui encore utilisés et très réputés en Suisse alémanique. Nos archives conservent, jusqu'à l'année de notre fondation, l'ensemble des plans et calculs de ces ouvrages, y compris toutes les interventions constructives. Un tel recueil revêt pour les maîtres d'ouvrage une valeur inestimable lors de la planification d'une transformation. En effet, nos ingénieurs civils sont ainsi en mesure de déterminer avec bien davantage de précision la sécurité structurale existante et de réduire considérablement les coûts de renforcement de la construction.

Comment s'expriment au sein de votre entreprise les termes choisis pour votre commémoration de centenaire?

Détermination, clarté, inventivité, courage, précision – autant de mots d'ordre qui nous caractérisent. Ils illustrent la qualité et le professionnalisme exceptionnels de nos prestations. Si ces termes s'appliquent à la globalité des projets, c'est toutefois avec une pondération différente pour chacun d'eux. Le pont historique du Kornhaus à Berne, notamment, affiche quelques détails tout à fait spectaculaires pour l'époque; il incarne à sa manière la dimension de détermination – à l'image aujourd'hui du nouveau Pont Neuf sur l'Aar à Aarau. Le Quai Zurich Campus, en revanche, est un exemple de clarté. Chaque projet est unique en son genre. Les chiffres des années s'affichant sur le site Internet commémoratif ponctuent la genèse des différents chantiers et témoignent de la manière dont nous concevons le changement depuis désormais 100 ans.



Reto Troxler, ingénieur civil diplômé ETS/HES et titulaire d'un Executive Master of Business Administration de la Haute école spécialisée de Zurich, est président de la direction de Henauer Gugler AG et membre du conseil d'administration de CSD Holding SA.

Comment voyez-vous l'avenir de la branche?

La complexité des projets de construction s'est fortement accrue, à laquelle s'est ajoutée la nouvelle donne déterminante du changement climatique. Les ingénieurs civils – lesquels disposent du savoir et de l'expérience nécessaires pour soutenir le développement et l'utilisation de matériaux écologiques et durables – peuvent apporter une contribution importante et décisive non seulement dans le domaine de la protection environnementale mais aussi de l'économie circulaire. Forts de leurs compétences à évaluer les structures et les éléments porteurs existants, à prolonger la durée de vie de ceux-ci ou à les rendre aptes à une réutilisation dans le cadre de nouveaux projets, ils permettent d'économiser des ressources et de préserver l'environnement.

Et, plus précisément, comment envisagez-vous l'avenir de Henauer Gugler AG?

En notre qualité d'entreprise de planification cheffe de file en Suisse, nous nous devons de continuer à façonner l'avenir de la branche et à faire connaître la nature passionnante de la profession d'ingénieur, lequel demeure pour toujours un créateur essentiel du monde qui nous entoure.



Plus d'informations sur le centenaire de Henauer Gugler AG et les projets de construction sélectionnés sous **100jahre.hegu.ch** et **hegu.ch**.

Georg Baumewerd

Assemblée générale du groupe régional usic Berne

Le groupe régional usic Berne a tenu son assemblée générale le 11 mai 2022 dans le hangar 7 de l'aéroport de Berne-Belp. Après deux années marquées par l'absence d'assemblées en présentiel, les membres ont enfin pu se rencontrer en personne et près d'une cinquantaine d'entre eux avaient fait le déplacement à cette occasion. Le groupe régional a pris congé des deux membres du comité Peter Billeter (IUB Engineering) et Daniel Bommer (Emch+Berger AG), en les remerciant chaleureusement pour leur engagement. À leur succession au sein de comité ont été élus Bernhard Matter (IUB Engineering) et

André Wasmer (Emch+Berger AG). Ont été réélus, sous les applaudissements, les autres membres du comité – à savoir Andreas Keller (Bächtold & Moor AG), président, Mike Beyeler (BSB + Partner AG), vice-président, Marc Wagner (Kissling + Zbinden AG), caissier, Cäsar Graf (B+S AG), Maurice Hartenbach (Hartenbach + Wenger AG), Michael Gallmann, (anciennement CSD, désormais Gallmann-Engineering) et Andreas Glauser (Eicher + Pauli AG) – ainsi que les deux réviseurs, Lukas Bühlér (Porta Ingenieure) et Martin Diggelmann (Diggelmann + Partner). Au terme de la partie officielle, Urs Ryf, directeur de l'aéroport de Berne-Belp, a livré un passionnant exposé sur les défis auxquels est confronté cet aéroport régional et les orientations envisageables pour son activité future.



Andreas Keller, Bächtold & Moor AG,
président du groupe régional usic Berne

Nouvelle rédactrice pour usic news

L'année 2022 est celle de tous les changements au sein du secrétariat. Comme déjà annoncé lors de l'assemblée générale en mai dernier, Tanja Crnogorac a quitté à son tour l'usic pour de nouveaux horizons professionnels. Sa successeure à ce poste, Sophie Vaucher, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2022.

Tanja Crnogorac a joué le rôle de cheffe d'orchestre dans la publication de la revue associative usic news – de la planification du contenu à la coordination complète des contributions, en passant par la mise en traduction et la mise en pages, jusqu'à l'impression finale et l'envoi. On lui doit la parution, ces deux dernières années, de nombreux numéros passionnants et riches en informations. Son emploi à 50% comportait également le suivi et l'actualisation du site Internet et des canaux de médias sociaux. Elle a soutenu au besoin le secrétariat dans toutes les tâches administratives et organisationnelles, se montrant toujours disponible pour Lea Kusano et, plus récemment, pour Livia Brahier. Qu'il nous soit permis de remercier ici chaleureusement Tanja pour son engagement et son précieux travail en faveur de l'usic et de la branche de l'ingénierie, en lui souhaitant chance et succès dans ses nouvelles activités.

Le secrétariat de l'usic se félicite de pouvoir accueillir Sophie Vaucher comme nouvelle collaboratrice.

Sophie Vaucher, elle aussi engagée à 50%, reprendra les tâches assumées jusqu'ici par Tanja. Sophie est titulaire d'un bachelor en sciences de la communication et recherche sur les médias de l'Université de Fribourg. Parallèlement à son travail pour l'usic, elle suivra ces prochaines années un cursus de bachelor en psychologie à l'Université de Berne. Elle occupait comme précédent poste celui de responsable de la communication et du marketing pour l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC) et, un peu plus tôt, pour Swiss Ice Skating.



Livia Brahier, responsable de la communication,
secrétariat usic